PLAN DIRECTEUR DES ESPACES RÉCRÉATIFS EXTÉRIEURS

Adopté le 9 mars 2021

Les Îles-de-la-Madeleine
Municipalité

REMERCIEMENTS

Le Plan directeur des espaces récréatifs extérieurs représente l'aboutissement d'un travail d'équipe important.

Je tiens tout d'abord à souligner la grande collaboration de mes collègues régisseurs du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Nos nombreuses réunions de travail ont permis, depuis deux ans, d'orienter l'ensemble de la démarche d'élaboration de ce Plan directeur.

Je remercie également mes nombreux et nombreuses autres collègues de travail au sein du SLCVC et des autres services de la Municipalité pour leur aide précieuse.

Aux élus municipaux, aux membres de la commission consultative sur le loisir, la culture et la vie communautaire et aux organismes environnementaux ou liés aux activités de plein air, je tiens aussi à vous dire merci pour vos apports.

Enfin, un merci spécial à Magalie Forest de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GIM) ainsi qu'à Catherine Duchesneau pour leur précieuse collaboration à la rédaction de ce Plan directeur.

Monica Poirier
Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC)
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Note : Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Coordination

Monica Poirier Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire
Nathalie Turbide Régisseuse - vie communautaire
Gabrielle Leblanc Régisseuse - culture, patrimoine et bibliothèques
Vincent Leblanc Régisseur - sport et plein air
Gilles Hudon Régisseur - bâtiments, sites et parcs
Pascal Chevarie Régisseur - culture, patrimoine et bibliothèques (par intérim)

Collaboration

Gérald Lapierre Technicien logistique et équipement
Benoit Boudreau Coordonnateur géomatique, terres publiques, environnement
Félix-Antoine Langlois Conseiller en adaptation aux changements climatiques
Suzanne Richard Animatrice-coordonnatrice à la vie communautaire
Serge Bourgeois Directeur de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Nathalie Chiasson Secrétaire de direction

Rédaction

Catherine Duchesneau Rédactrice (contractuelle)
Monica Poirier Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire

Mise en forme - graphisme

Catherine Duchesneau Rédactrice

Conseil

Magalie Forest Conseillère en loisir - Unité régionale loisir et sport Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM)

RÉSUMÉ

L'IMPORTANCE D'UN PLAN DIRECTEUR

Le Plan directeur des espaces récréatifs extérieurs est un outil de planification et d'aide à la prise de décision. Il brosse un portrait de la situation, établit un diagnostic et formule des recommandations afin d'encadrer les interventions et de mieux orienter le développement des espaces et des équipements de la Municipalité. Il est du même coup un exercice de projection, qui implique d' évaluer les besoins et les usages futurs des utilisateurs ainsi que les ressources organisationnelles, humaines et financières à moyen terme (5 à 10 ans, selon les cas), permettant de développer des stratégies d'intervention adéquates et viables.

SIX CATÉGORIES D'ESPACES RÉCRÉATIFS EXTÉRIEURS

Le Plan directeur cible 57 espaces récréatifs extérieurs du territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, qui ont été regroupés en six catégories :

- Sites récréotouristiques (3 espaces)
- Terrains sportifs - aires de jeu (8 espaces)
- Sentiers - pistes (12 espaces)
- Accès de plage (20 espaces)
- Accès aux plans d'eau (5 espaces)
- Haltes de contemplation (9 espaces)

LES ORIENTATIONS

Les orientations quant à ces espaces récréatifs extérieurs ont été guidées par les enjeux propres au territoire de l'archipel et à la Municipalité des Îles (enjeux géographiques et environnementaux, sociodémographiques, touristiques, juridiques et politiques, opérationnels et budgétaires), et plus concrètement par six dimensions (critères) : la **sécurité**, l'**accessibilité** (incluant la proximité et l'inclusivité), l'**attractivité**, l'**écoresponsabilité**, la **complémentarité** entre les sites et la **faisabilité et viabilité** opérationnelles et budgétaires.

LES ACTIONS

Les interventions envisagées se dérouleront à partir de 2021, et seront échelonnées jusqu'à 2023.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES 5

INTRODUCTION 6
- Mise en contexte 6
- Objectifs 7
- Un projet de parc régional 8

1. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE 9
- Inventaire diagnostic des espaces extérieurs 10
- Consultation des citoyens et des organismes 12
- Phases de travail 13

2. PORTRAIT : TERRITOIRE ET POPULATION 14
- Géographie 15
- Structures administratives 16
- Population résidente 17

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES EXTÉRIEURS 19
- Population résidente 20
- Organismes 29

4. ENJEUX 32
- Géographique et environnementaux 33
- Sociodémographiques 34
- Touristiques 37
- Juridiques et politiques 38
- Opérationnels et budgétaire 38

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS 39
- Constats généraux et orientations générales 40
- Sites récréotouristiques 50
- Terrains sportifs - aires de jeu 56
- Sentiers 68
- Accès de plage 76
- Accès aux plans d'eau 82
- Haltes - aires de repos 84

6. ÉCHÉANCIER 2021-2023 87

CONCLUSION 88

RÉFÉRENCES 89

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ARSIM - Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine

CAMI - Council for Anglophone Magdalen Islanders

CCLCVC - Commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire

CDPA - Corporation de développement portuaire de l'anse

CSSI - Centre de services scolaires des Îles

INSPQ - Institut national de santé publique du Québec

MELCC - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MTQ - Ministère des Transports du Québec

SCIM- Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

SLCVC - Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire (Municipalité des Îles)

URLS GIM - Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

INTRODUCTION

mise en contexte

Le défi de gérer un parc

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire - SLCVC) gère un parc d'espaces extérieurs depuis 2002 (année des fusions municipales au Québec) : sites récréotouristiques, terrains sportifs et aires de jeu, sentiers (cyclopédestres, de ski de fond, etc.), accès de plage et haltes de contemplation. Elle déploie des efforts pour assurer ou encourager le bon fonctionnement de ce parc volumineux d'espaces extérieurs, dont elle n'est pas toujours propriétaire ou principale gestionnaire.

Ses interventions se sont concentrées depuis 2002 principalement sur l'allègement de certaines structures en zone d'érosion, sur la signalisation, l'entretien et les réparations nécessaires (suite aux perturbations causées par des phénomènes climatiques, bris, vandalisme, notamment), la réfection de stationnements et d'accès de plages et l'ajout de modules d'interprétation. Quelques sites et équipements se sont aussi ajoutés depuis 2002 : le parc de skate, le terrain de soccer de L'Étang-du-Nord, la Place des gens de mer, et des sentiers de raquette (qui ne sont pas de gestion municipale).

Parmi les espaces extérieurs gérés et entretenus par le SLCVC, certains sont peu fréquentés, d'autres se dédoublent dans leur vocation, certains sont dotés d'installations vétustes ou non sécuritaires, d'autres encore sont situés en zone d'érosion.

Déterminer de grandes orientations et actions

L'élaboration d'un Plan directeur est l'occasion d'établir un inventaire et un diagnostic de cette variété d'espaces, de consulter la population et les organismes du territoire afin de connaître leurs usages, préférences et besoins, pour ainsi pouvoir mieux cerner les forces et les problèmes des différents espaces extérieurs et déterminer de grandes orientations et actions à mettre en oeuvre. Cette démarche nous permet aussi de renforcer et clarifier les collaborations et partenariats avec les diverses organisations impliquées dans la gestion des sites.

En accord avec la *Planification stratégique 2020-2025*

Le Plan directeur est à cet égard en cohérence avec la *Planification stratégique 2020-2025* de la Municipalité, qui a pour mission la suivante : « Assurer [aux] citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces et en contribuant activement au développement socioéconomique harmonieux des Îles-de-la-Madeleine » (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 2020, p. 6). Cette mission se décline en cinq grandes orientations, avec lesquelles s'accorde également le Plan directeur :

1. Prendre soin des infrastructures;
2. Miser sur la concertation et se rapprocher des citoyens;
3. Innover, oser, encourager de nouvelles façons de faire;
4. Contribuer à la qualité de vie des Madelinots et des Madeliniennes;
5. Préserver et valoriser l'environnement.

INTRODUCTION

six objectifs

Le Plan directeur vise six principaux objectifs

Identifier les besoins actuels et futurs des utilisateurs
de chacun des villages dans une vision d'ensemble du territoire de la Municipalité

Définir le type et la vocation des espaces
par une caractérisation et un inventaire quantitatif et qualitatif

Évaluer les forces et faiblesses
des espaces extérieurs

Établir un dialogue et déterminer les rôles
avec les partenaires (organisations communautaires, sportives, culturelles, environnementales, touristiques, etc.) pour clarifier les responsabilités de chacun

Planifier et prioriser les investissements
à court, moyen et long termes pour plusieurs années en incluant un plan d'action (entretien, mise à niveau ou aux normes, remplacement des installations, développement des espaces extérieurs, etc.)

Structurer les interventions
des services municipaux impliqués (orientations, plan d'actions, bilans, rôles de chacun et organisation des interventions selon des calendriers et échéanciers arrimés, etc.), ainsi que coordonner les travaux faisant appel à des expertises hors Municipalité

INTRODUCTION

un projet de parc régional

Le Plan directeur, en plus d'être nécessaire, arrive à un bon moment, considérant que la Communauté maritime est sur le point de mettre en place un parc régional éclaté à partir des terres publiques de l'archipel et que bon nombre d'infrastructures ciblées dans le présent document s'y retrouveront. Il est indéniable que ces deux nouveaux outils favoriseront une gestion optimale des différents espaces extérieurs compris dans le parc régional, et ce, dans un souci d'harmonisation des différentes activités, de cohérence et de protection des milieux naturels fragiles.

Pourquoi un parc régional?

Comme nous le savons, les terres publiques sont fortement utilisées à diverses activités récréatives ou utilitaires : chasse, pêche sportive, cueillette de petits fruits sauvages, randonnée pédestre, sport de voiles, camping temporaire, circulation des véhicules hors route, observation des oiseaux, cueillette de mollusques, baignade, et autres. Quand on fait le décompte, on enregistre plus d'une quarantaine d'activités différentes dont certaines entrent parfois en conflit les unes par rapport aux autres, principalement en raison de l'espace restreint. Cette pression, qui augmente d'année en année, est sans contredit une menace à l'intégrité physique de ces milieux et au maintien de nos activités, qu'elles soient récréatives, sportives ou utilitaires. La création du parc régional permettra à la Communauté maritime d'avoir à sa disposition des pouvoirs additionnels lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Quels sont les objectifs?

Ce projet de parc vise plusieurs objectifs, dont les principaux sont :

- la préservation des milieux naturels et des ressources qui s'y trouvent;
- le maintien et l'harmonisation des différentes activités existantes et, le cas échéant, l'intégration des nouvelles à venir;
- le maintien de l'accessibilité pour la population locale;
- la mise en place d'une gestion concertée, innovante et adaptée à nos différentes problématiques.

Le parc régional c'est un outil de gestion territoriale qui a fait ses preuves dans plusieurs MRC au Québec. Il permet l'acquisition de nouveaux pouvoirs, mais surtout il oblige les gestionnaires à prévoir une planification spécifiquement dédiée au territoire qu'il couvre et force la concertation chez l'ensemble des partenaires, groupes ou organismes impliqués. À la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la mise en œuvre et la gestion du parc régional relèvera principalement du Service de l'aménagement du territoire. Ce service agira aussi en collaboration avec celui du loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) pour toutes interventions concernant les infrastructures et équipements à mettre en place dans le cadre du parc régional. Cette collaboration, déjà bien implantée, se poursuivra donc avec ce projet de parc régional.

1. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

Deux principales méthodes ont été utilisées pour déterminer les grandes orientations et actions du Plan directeur : l'inventaire diagnostic des espaces extérieurs et la consultation de résidents et d'organismes du territoire de la Municipalité des Îles. Elles correspondent respectivement aux première et deuxième phases de travail menant à l'approbation du Plan directeur.

- inventaire diagnostic des espaces extérieurs
- consultation des citoyens et des organismes de loisirs
- phases de travail

1. MÉTHODOLOGIE

inventaire diagnostic

À l'été 2019, un inventaire qualitatif et quantitatif des espaces récréatifs extérieurs de la Municipalité (incluant leur caractérisation et évaluation) a été réalisé. Il a été complété au printemps 2020. La visite des sites récréotouristiques, terrains sportifs et de jeu, sentiers, accès de plage et haltes du territoire, ainsi que leur caractérisation et diagnostic, ont été réalisés principalement en juillet-août 2019. Ce travail a impliqué la collaboration entre le SLCVC de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et l'Unité régionale du loisir et du sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM). Le rapport, intitulé *Plan d'amélioration des parcs et espaces récréatifs et sportifs* (Forest, 2019), en fait état.

Quarante-neuf espaces visités par l'URLS

Pour les 49 espaces visités, ces informations ont été relevées :

- le type de parc (voir typologie des parcs);
- la clientèle desservie;
- la ou les périodes de l'année où l'espace est en fonction (saison);
- l'inventaire des équipements et leur état (avec photos à l'appui);
- des recommandations d'amélioration.

Trois principales dimensions considérées

Les dimensions suivantes ont guidé les observations des espaces et les recommandations du *Plan d'amélioration* :

- la sécurité;
- l'accessibilité;
- l' attractivité.

Cet exercice d'inventaire a permis d'obtenir un premier répertoire des espaces extérieurs sur le territoire de la Municipalité, et ainsi de constater que d'autres espaces manquaient à cet inventaire. Ils y ont été ajoutés par la suite.

Un parc municipal de 57 espaces extérieurs

Avec ce portrait global des espaces extérieurs présents sur le territoire de la Municipalité, nous avons identifié ceux d'entre eux qui font l'objet d'interventions municipales, qu'il s'agisse par exemple de l'entretien du lieu et de ses infrastructures, de la gestion de personnel, de la gestion des matières résiduelles, ou encore de la signalisation.

Cinquante-sept espaces extérieurs ont été retenus comme constitutifs du parc de la Municipalité. Ils sont de ce fait visés par le présent Plan directeur.

Il est à noter que ces espaces ne sont pas nécessairement la propriété de la Municipalité, bien qu'elle en assure à certains égards la gestion. Aussi, dans certains cas, la gestion se fait en collaboration avec d'autres organismes ou comités partenaires.

SIX CATÉGORIES D'ESPACES

Les espaces récréatifs extérieurs ont été identifiés dans le *Plan d'amélioration* de l'URLS GÎM (Forest, 2019) selon la typologie des parcs, mais regroupés pour le présent Plan directeur selon six catégories représentant de manière plus spécifique les espaces du territoire des Îles, et leur appellation usuelle.

SITES RÉCRÉOTOURISTIQUES
(type « parcs municipaux »)

TERRAINS SPORTIFS ET AIRES DE JEU
(types « espaces sportifs », « parcs de secteur »)

LES SENTIERS
(types « espaces sportifs », « parcs de secteur », « parcs municipaux »)

LES ACCÈS DE PLAGE
(type « mini-parcs »)

LES ACCÈS AUX PLANS D'EAU
(type « mini-parcs »)

LES HALTES ET AIRES DE CONTEMPLATION
(type « mini-parcs »)

EN SAVOIRS PLUS…

LA TYPOLOGIE DES PARCS

PARC MUNICIPAL
Espace d'envergure divisé en différentes zones d'activités, relié parfois en réseau à d'autres lieux publics.

PARC DE SECTEUR OU DE QUARTIER
Destiné aux résidents d'un quartier, accessible dans un rayon d'environ 5 km, muni d'une diversité d'équipements.

PARC-ÉCOLE OU COUR-ÉCOLE
Conçu pour les besoins des élèves et les résidents d'un rayon de 1,5 km, accessible sécuritairement à la marche ou en vélo.

PARC DE VOISINAGE
Destiné aux résidents d'un rayon de moins de 800 m, pour le jeu, la détente et les rencontres de voisinage.

MINI-PARC (ou accès de plage, ou îlot ou halte)
Parc de petite dimension avec mobilier urbain, pour détente, socialisation, contemplation, appelé aussi accès de plage, îlot de verdure ou halte routière.

ESPACE SPORTIF OU DE LOISIR SPÉCIALISÉ
Infrastructure extérieure ou intérieure pour les pratiques sportives ou de loisir des citoyens d'une municipalité, et au-delà, offrant des activités libres et organisées.

Référence : Forest, 2019

1. MÉTHODOLOGIE

consultations

DEUX SONDAGES EN LIGNE

En raison du contexte pandémique, les consultations publiques ont été réalisées en ligne, sous la forme de sondages :

- un pour les résidents du territoire de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine;
- un pour les organismes du même territoire.

Mode d'envoi des questionnaires

Pour joindre les résidents du territoire de la Municipalité (au nombre de 12 475 en 2016), les médias sociaux (Facebook de la Municipalité, notamment), le site Web de la Municipalité et *L'Info-municipale* (bulletin mensuel de la Municipalité tiré à 6 000 exemplaires et distribué gratuitement aux résidents) ont été utilisés. Le sondage a été disponible du 15 au 30 septembre 2020 et 294 personnes y ont répondu.

Soixante-dix organismes du territoire de la Municipalité ont été contactés directement par courriel, à partir du 9 juillet 2020. En raison des congés estivaux, la période de réponse au sondage a été prolongée jusqu'à la fin octobre. Au total, 23 de ces organismes ont répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de réponse d'environ 33 %. Ces organismes ont été ciblés du fait qu'ils offrent des activités de loisir à des clientèles diversifiées. Dans la liste figurent notamment les organismes de la Table des organismes communautaires (TOC), les comités de loisirs, les Clubs de 50 ans et plus, les clubs Optimistes, les Fermières, les associations étudiantes, les résidences pour personnes âgées (Logis du bel âge et Nouveaux Horizons) et des organismes à caractère culturel et sportif.

Résultats

Les principaux résultats sont présentés à la section 3 Fréquentation des espaces extérieurs.

Autres processus de consultation et concertation

De façon complémentaire, d'autres méthodes de consultation et de concertation ont mené à l'approbation de ce Plan directeur, soit la présentation du plan aux conseillers municipaux et aux membres de la commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire. Des organismes en environnement ont aussi été rencontrés.

Voir le schéma des phases de travail à la page suivante.

1. MÉTHODOLOGIE

phases de travail

INVENTAIRE
des espaces récréatifs extérieurs
Phase 1 - juil.-août 2019

CONSULTATION
de la population et des organismes
Phase 2 - juil.-oct. 2020

APPROBATION
DU PLAN DIRECTEUR
9 mars 2021

ANALYSE - RÉDACTION
du Plan directeur
Phase 3 - janv. 2021

PRÉSENTATION DU PLAN
au conseil municipal, à la CCLCVC et aux organismes en environnement
Phase 4 - début fév. 2021

AJUSTEMENT DU PLAN
Phase 5 - mi-fév. 2021

DÉPÔT DU PLAN
pour approbation
Phase 6 - fin fév. 2021

2. PORTRAIT : TERRITOIRE ET POPULATION

Un bref portrait géographique, administratif, touristique et démographique permet de rappeler les spécificités du territoire des Îles-de-la-Madeleine et de sa population, de mettre en contexte les habitudes et les préférences de la population quant à leur fréquentation des espaces extérieurs, et ainsi d'offrir de l'information précieuse pour déterminer les orientations et les actions du Plan directeur.

- géographie
- structures administratives
- population résidente et touristique

2. PORTRAIT

géographie

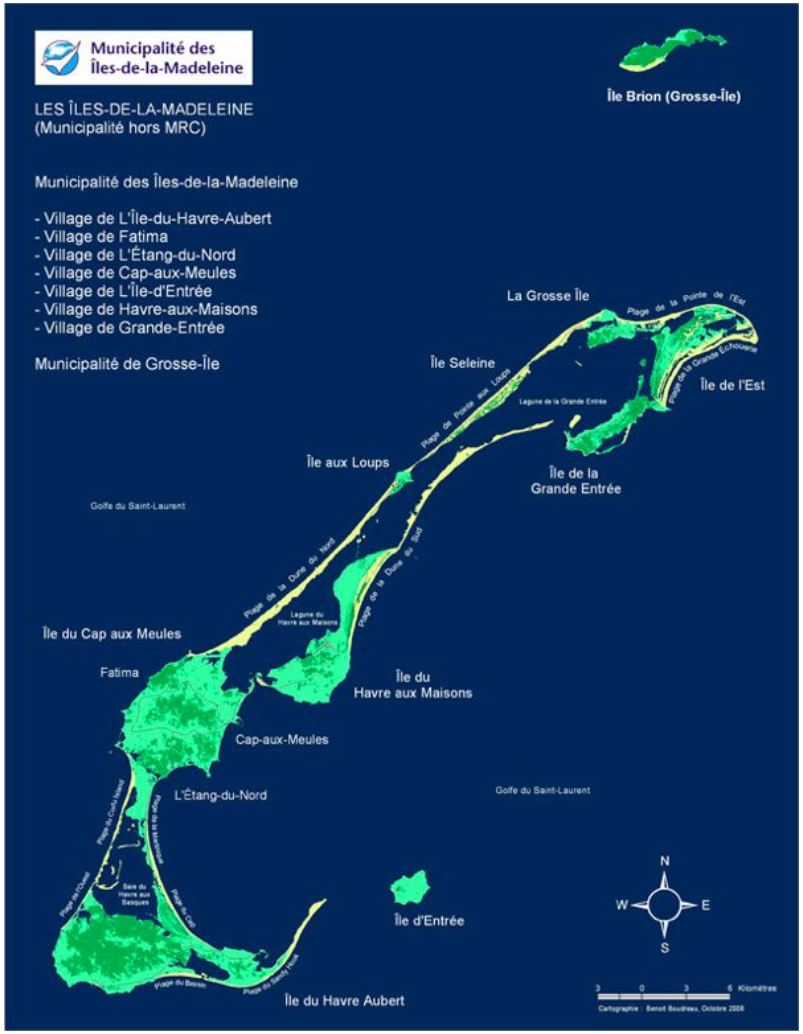

Localisation de l'archipel : à 105 km de l'Île-du-Prince-Édouard, dans le golfe du Saint-Laurent.

Composition de l'archipel : une quinzaine d'Îles, dont huit habitées (sept reliées entre elles par une route de 84,7 km, une accessible par voie maritime, soit l'île d'Entrée).

Du nord au sud, les sept îles reliées sont les suivantes :

- île de la Grande Entrée;
- île de l'Est;
- Grosse Île;
- île aux Loups;
- île du Havre aux Maisons;
- île du Cap aux meules;
- île du Havre Aubert.

L'Île-d'Entrée, située à 16 km du port de Cap-aux-Meules, est desservie par un service de traversier.

Spécificités du territoire : étalement des îles sur une longue bande linéaire-courbe entourée d'eau, et ainsi fragilisée par les perturbations climatiques et environnementales (érosion, tempêtes, montée des eaux, etc.).

Référence : Poirier et Turbide, 2018

2. PORTRAIT

structures administratives

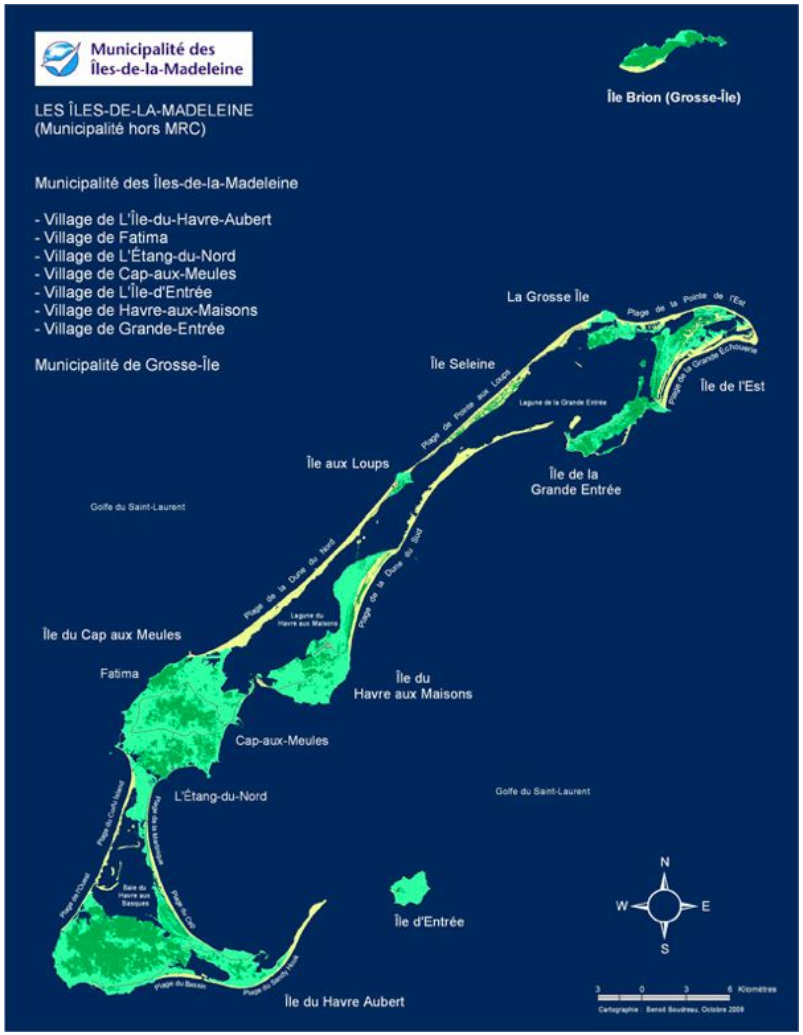

Région administrative : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

MRC : Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Deux Municipalités dans la MRC :

- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, formée de sept villages
  - L'Île-d'Entrée
  - L'Île-du-Havre-Aubert
  - L'Étang-du-Nord
  - Cap-aux-Meules
  - Fatima
  - Havre-aux-Maisons
  - Grande-Entrée
- Municipalité de Grosse-Île, constituée d'un village
  - Grosse-Île

C'est le territoire couvert par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine que cible le présent Plan directeur.

Référence : Poirier et Turbide, 2018

Décroissance et vieillissement de la population

L'Institut de la statistique du Québec notait en 2016 une tendance à la baisse de population dans la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, le nombre d'habitants étant passé de 13 055 en 2001 à 12 291 en 2016. Pour le territoire plus spécifiquement couvert par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Statistique Canada indique une décroissance de la population de -2,3 % entre 2011 et 2016 (Statistique Canada 2017, cité dans Poirier et Turbide, 2018).

Ces chiffres s'expliquent notamment par un nombre de naissances inférieur au nombre de décès. Entre 2006 et 2016, l'accroissement naturel affiche un solde négatif moyen de -33,8 personnes par année (taux de naissance moyen de 85,7 % pour taux de décès moyen de 119,5 %). Un solde négatif est aussi projeté pour les années à venir.

En 2016, le territoire des Îles-de-la-Madeleine affichait un pourcentage de 24,1 % de personnes âgées de 65 ans et plus, alors que le groupe des 0-14 formait 10,6 % de la population, les 15-24 ans 9 % et les 25-44 ans 19,3 % (Institut de la statistique du Québec, 2016, cité dans Poirier et Turbide, 2018). Le groupe des 45-64 ans est celui qui compte le plus grand nombre de personnes en 2016 (37 %).

Pour les décennies à venir, une hausse du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est encore projetée. Sa proportion est évaluée à 40,1 % en 2036 (MSSS, 2016, cité dans Poirier et Turbide, 2018).

La décroissance de la population s'explique aussi par une migration de la population vers les milieux urbains, comme le vivent aussi d'autres régions du Québec. Bien que le solde migratoire du territoire des Îles-de-la-Madeleine soit passé de -100 pour 2013-2014 à -9 en 2015-2016, il n'en demeure pas moins négatif.

Attirer et soutenir l'arrivée de jeunes et favoriser leur rétention sont des enjeux majeurs. Depuis 2011-2012, les taux d'entrée sont inférieurs aux taux de sortie des Îles. Par contre, le taux de rétention du territoire est parmi les meilleurs au Québec (4e sur 104 MRC).

population résidente

Scolarité, revenu, taux de chômage et d'emploi

Comparativement à l'ensemble du Québec, le niveau de scolarité est plus faible sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. En 2016, 23,4 % de ses habitants (25-64 ans) étaient sans diplôme d'études secondaires, par rapport à 13,3 % au Québec (Dubé, 2017).

Par contre, le revenu annuel moyen par habitant sur le territoire des Îles, bien que relativement faible, est légèrement supérieur au taux québécois (27 733 $ contre 26 857 $), et ce, malgré que le taux de chômage soit supérieur à la moyenne québécoise et le taux d'emploi, légèrement inférieur (Dubé, 2017; Statistique Canada, 2017, cité dans Poirier et Turbide, 2018).

Touristes

En 2017, le territoire des Îles a accueilli 74 000 touristes, et en 2018, 77 700 (hausse de 6 %). À l'exception de l'été 2020 où le nombre de touristes a diminué en raison des restrictions relatives au contexte pandémique (COVID-19), l'achalandage a connu une hausse d'année en année. Entre 2014 et 2018, le taux d'achalandage a augmenté de 27 % (Tourisme Îles de la Madeleine, 2018, 2019).

Ce nombre important de touristes, dont une majorité fréquente les Îles en période estivale, sont à considérer dans le développement des espaces et équipements récréatifs extérieurs.

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES EXTÉRIEURS

La fréquentation des espaces extérieurs (habitudes, préférences, etc.) a été sondée auprès de la population résidente et d'organismes du territoire de la Municipalité.

> population résidente

> organismes

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES

population résidente

Les habitudes et les préférences des résidents ont été sondées dans un questionnaire en ligne. Les répondants pouvaient choisir (cocher) plusieurs réponses parmi les choix offerts, d'où l'obtention de totaux dépassant parfois les 100 %. Pour certaines questions, les répondants avaient aussi l'occasion de fournir des réponses libres. Il est aussi à noter que des répondants ont parfois sauté une question sans y répondre, pour passer à la suivante. Notre hypothèse est alors que ces répondants ne se sentaient pas concernés par cette question.

PORTRAIT DES RÉPONDANTS

Nombre de répondants

294 personnes ont répondu au sondage en ligne.

Âge

Plus de 50 % sont âgés entre 25 et 44 ans.

Genre

78 % - Femme
21 % - Homme
1 % - Non-binaires

Lieu de résidence : les îles centrales principalement

79 % - Villages des îles centrales
L'Étang-du-Nord 32 %
Havre-aux-Maisons 20 %
Fatima 13 %
Cap-aux-Meules 12 %
Pointe-aux-Loups 2 %

21 % - Villages des extrémités des Îles
Grande-Entrée 6 %
L'Île-du-Havre-Aubert 15 %

Note : L'Île-d'Entrée n'est pas représentée dans ce sondage (0 % de répondants).

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES

population résidente

TYPES DE LOISIRS LES PLUS PRATIQUÉS

Les répondants pouvaient sélectionner un ou plusieurs types de loisirs pratiqués (de plein air, sportifs, artistiques ou culturels, environnementaux, éducatifs ou scientifiques). Ils devaient aussi mentionner la fréquence de ces pratiques, sur une échelle allant d'au moins une fois par semaine à quelques fois par année. Le contexte de confinement lié à la pandémie, et conséquemment l'annulation de certaines activités intérieures (par exemple les loisirs culturels ou artistiques), peuvent expliquer certaines réponses des répondants, dont la pratique plus importante d'activités de plein air.

LE PLEIN AIR

Le type de loisir le plus populaire

234/294 répondants, soit 80 %, affirment pratiquer une activité de plein air au moins une fois par semaine. Le plein air est aussi le type de loisir « coup de cœur » le plus populaire, c'est-à-dire un loisir qui fait sortir de la maison à tout coup, même après une journée remplie. Parmi toutes les réponses fournies par les répondants quant à leur loisir « coup de cœur », 54 % concernent une activité de plein air.

Les activités de plein air les plus fréquemment mentionnées par les répondants sont les suivantes :

Marche ou randonnée - 25 %

Sports d'eau - 12 % (sorties en mer, pêche, voile, kayak, kitesurf, baignade ou natation)

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Deuxième loisir le plus populaire

Les activités sportives (intérieures ou extérieures) sont aussi pratiquées hebdomadairement par un grand nombre de répondants (182/294 répondants, soit 64 %, ont coché cette réponse).

LOISIRS INTERGÉNÉRATIONNELS

L'apprentissage d'un savoir-faire, le jardinage, l'activité sportive

Parmi les choix de loisirs intergénérationnels, que les répondants devaient classer dans un ordre de préférence (du premier au cinquième), l'apprentissage d'un savoir-faire est ressorti comme l'activité que les répondants souhaitent le plus tenter avec des personnes d'âges variés (107/286 répondants, soit 37 %, ont sélectionné cette réponse comme premier choix). Suivent le jardinage (27 %) et la pratique d'un sport (25 %).

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES

population résidente

LES LIEUX LES PLUS FRÉQUENTÉS

Dans la liste des espaces récréatifs extérieurs proposée, les répondants étaient invités à sélectionner les lieux fréquentés et la fréquence de fréquentation.

Plages, sentiers et haltes de contemplation

Les plus fréquentés par les répondants du sondage se situent sur l'île centrale (voir les pourcentages ci-contre).

Note : 79 % des répondants proviennent des îles centrales, ce qui peut notamment expliquer un taux de fréquentation plus élevé de ces espaces.

Sites récréotouristiques

Parmi les quatre sites proposés dans le sondage, trois sont fréquentés à presque égalité :

Le site de La Côte (L'Étang-du-Nord) (64 %)
Le site historique de La Grave (Havre-Aubert) (63 %)
L'Anse-aux-Baleiniers* (Fatima) (62 %)

*L'Anse-aux-Baleiniers est un site non géré par la Municipalité, donc exclu du Plan directeur.

Note : La Place des gens de mer a un taux de fréquentation beaucoup plus faible (45 %) comparativement à ces trois sites.

Terrains sportifs extérieurs

Les terrains les plus fréquentés sont ceux de soccer (38 %), de tennis (34 %), et à égalité la patinoire extérieure (Bassin) (22 %) et le parc Fred-Jomphe (22 %).

FORTE FRÉQUENTATION

PLAGES

Plage du Corfu Island 68 %
Dune-du-Nord – Fatima 62 %
Haltes de La Martinique 59 %
Plage du Cap-aux-Meules 52 %
Pointe-aux-Loups, Dune-du-Sud 46 %
Gros-Cap à 45 %
Plage de la Digue (piste à Avila) 44 %

SENTIERS

Sentier du Parc des Buck 80 %
Sentier du littoral (CAM) 63 %
Sentier de ski de fond La Vernière 54 %
Sentiers de raquette (CAM) 48 %
Sentier du Cap-Rouge 43 %
Parc des Buck (ski de fond) 42 %
La Bouillée de Bois 38 %

HALTES - AIRES DE CONTEMPLATION

Halte du Borgot (L'Étang-du-Nord) 66 %
Halte de Belle-Anse (Fatima) 60 %
Rocher de Cap-aux-Meules 57 %
Halte de l'Échouerie (Pointe-Basse) 55 %

FAIBLE FRÉQUENTATION

PLAGES

Plage de l'Ouest (L'Étang-des-Caps)
Plage du Cap à Isaac (chemin des Pealey)
Plage de Millerand
Belvédère de l'Anse-à-la-Cabane

SENTIERS

Sentier Ivan-Quinn (L'Île- d'Entrée)
Parc des Sillons (Dune-du-Sud)
Sentier de raquette de Bassin
Sentier de ski de fond de Havre-aux-Maisons

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES

population résidente

ORGANISATION DES LOISIRS ET HORAIRES

Participation aux loisirs hebdomadaires organisés par la Municipalité

19 % des répondants (57/294) participent au moins une fois par semaine à un loisir de la Municipalité, alors que 54 % affirment n'y participer que quelques fois par année.

Préférence pour les activités en petit-moyen groupe

Les répondants préfèrent pratiquer leur loisir dans des groupes de petite envergure. 42 % préfèrent des groupes de 19 personnes et moins, 35 % des groupes de 20 à 49 personnes.

Préférence pour les loisirs de proximité

Une très forte majorité de répondants (234/285, soit 82 %) choisissent toujours, très souvent ou souvent d'exercer leurs loisirs à proximité de leur lieu d'habitation.

Le loisir en famille lors des jours de congé

Les horaires de préférence du loisir familial sont durant les fins de semaine de jour, les jours fériés et les vacances.

Le loisir individuel en semaine

Les horaires de préférence du loisir individuel sont de jour ou de soir en semaine, et le samedi soir.

OBSTACLES AUX LOISIRS

Les répondants étaient invités à identifier un maximum de trois obstacles au loisir parmi les choix offerts.

La gestion du temps : une difficulté importante

Plusieurs répondants ont relevé la non-concordance des activités avec leur horaire (118/294, soit 40 %) et le manque de temps (40 %).

La communication sur les activités offertes

Le manque d'informations sur les activités offertes est aussi relevé par plusieurs (36 %).

Autres obstacles identifiés

Parmi les autres obstacles identifiés se trouvent les suivants :

- l'insatisfaction quant à l'offre de loisirs (28 %);
- le manque d'accessibilité, le manque de ressources financières et la difficulté de transport (10 %).

« Quand j'ai le choix,
je vais le plus près de chez moi. »

Commentaire formulé par une personne résidente quant à sa préférence pour des loisirs de proximité, préférence qui est partagée par une très forte majorité de répondants.

AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES SUR DIVERS PROJETS

Les répondants du sondage ont été questionnés sur deux projets importants ciblés par la Municipalité : l'intervention quant aux infrastructures à risque en zone d'érosion et l'aménagement du centre-ville de Cap-aux-Meules.

Infrastructures à risque en zone d'érosion

Bien que les avis quant aux solutions en matière d'environnement et de sécurité soient partagés, les répondants apparaissent favorables à une (ré)évaluation des investissements municipaux destinés aux infrastructures à risque ou en zone d'érosion, qu'il s'agisse d'enlever/déplacer les infrastructures de ces zones, fermer les sites en zone d' érosion, réinvestir pour sauver les sites ou réparer les infrastructures existantes, même si elles sont en zone à risque d'érosion).

Aménagement du centre-ville de Cap-aux-Meules : popularité d'un projet de voie cyclable

Concernant plus spécifiquement le projet municipal d'aménagement du centre-ville de Cap-aux-Meules, la grande priorité (cotée 1, sur une échelle de 1 à 5) identifiée par le plus de répondants (52 %, soit 150/290) est l'aménagement d'une voie cyclable à travers le village.

Les autres aménagements identifiés comme grande priorité sont les suivants :

- l'embellissement paysager du centre-ville et l'ajout de mobilier urbain (30 %);
- l'amélioration du parc sportif (19 %);
- le développement d'aménagements et d'installations à la Place des gens de mer (17 %).

Une décentralisation : des projets hors Cap-aux-meules

Il est toutefois à noter qu'à cette question sur le projet d'aménagement de Cap-aux-Meules, des résidents répondent qu'il serait important que les priorités en matière d'investissements ne concernent pas uniquement ou principalement Cap-aux-Meules. Une volonté de décentralisation est manifestée, laquelle rejoint la préférence d'une forte majorité de répondants, évoquée précédemment, à pratiquer leurs loisirs à proximité de leur lieu d'habitation, dans leur village. (Voir section Orientations et actions - constats généraux et orientations transversales sur les pôles villageois).

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES

population résidente

SUGGESTIONS ET IDÉES CITOYENNES

Plusieurs améliorations sont souhaitées et suggérées par les répondants du sondage en matière d'offre de loisirs et d'aménagement des espaces extérieurs. Ce sondage rappelle la nécessité non seulement de consulter la population, mais de considérer effectivement leurs expériences et points de vue (habitudes, préférences, souhaits, idées, etc.) quand vient le moment de penser l'aménagement des différents espaces de l'ensemble du territoire. Un répondant suggère d'ailleurs d'envoyer régulièrement ce type de sondage pour suivre la transformation des besoins de la population.

Le vélo

20 % des répondants suggèrent l'une et (ou) l'autre de ces améliorations : une pratique du vélo plus sécuritaire dans tous les villages du territoire, des pistes mixtes (pour vélo, marche, trottinette, planche à roulettes, patins à roues alignées) ou développer la pratique du vélo de montagne.

Les activités en piscine

20 % des répondants suggèrent l'une et (ou) l'autre de ces améliorations : une offre plus diversifiée de cours et de plages horaires de baignade, davantage d'espaces et d'activités aquatiques à l'intérieur, une piscine extérieure ou l'ouverture à l'année de la Piscine régionale des Îles.

Le patin sur glace

16 % des répondants suggèrent l'une et (ou) l'autre de ces améliorations : une patinoire extérieure sur l'île centrale, une meilleure offre de patinage libre et familial, une adaptation des plages horaires aux familles ou du patinage à l'année.

Des lieux de rencontre variés : tant ciblés à certains groupes d'âge qu'intergénérationnels

Pour les adolescents, plusieurs mentionnent un besoin criant de lieux de rassemblement et de loisir ciblés pour ce groupe d'âge, idéalement situés près d'une maison des jeunes et encadrés par celle-ci (salle multiloisirs, rampes de skate intérieures et extérieures, piste de vélo ou de BMX de style *pumptrack*, terrain de basketball, etc.)

Pour les jeunes enfants d'âge préscolaire, des répondants soulèvent le manque d'aires de jeu.

Certains répondants mentionnent aussi l'importance de créer des lieux rassembleurs, multifonctionnels et multigénérationnels, pour favoriser l'esprit de communauté et le partage de moments entre groupes d'âge (pique-niquer, jaser, assister à une animation musicale, etc.)

Une variété d'autres idées formulées
par la population résidente...

« Il faudrait faire une vraie place aux ados... »

« Je trouve qu'il manque à l'offre de loisirs des espaces de jeu pour enfants préscolaires dans les différents village. Les jeux des cours d'école sont trop grands et pas toujours accessibles. »

« Il serait intéressant de retrouver aux Îles un lieu de rencontre familial (genre l'Anse-aux-Baleiniers mais différent), où on pourrait pique-niquer, avec de l'animation musicale ou autre. Un lieu dynamique où on peut passer un bon moment, prendre un café, jaser. Des activités ponctuelles pourraient être organisées... »

« Je trouverais super qu'il y ait plus d'endroits de rassemblement qui plairaient à tous (un parc avec des terrains sportifs, des bancs pour que les parents puissent lire, du gazon pour faire des pique-niques, etc.) »

Suggestions formulées par des résidents
en dernière partie du sondage (question ouverte).

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES

organismes

Un questionnaire en ligne a aussi été envoyé à 70 organismes des Îles, afin de savoir s'ils fréquentent les espaces extérieurs du territoire de la Municipalité. Les répondants pouvaient choisir (cocher) plusieurs réponses parmi les choix offerts, d'où l'obtention de totaux dépassant parfois les 100 %. Pour certaines questions, les répondants avaient aussi l'occasion de fournir des réponses libres. Il est à noter que des répondants ont parfois sauté une question sans y répondre, pour passer à la suivante. Notre hypothèse est alors que ces répondants ne se sentaient pas concernés par cette question.

PORTRAIT DES RÉPONDANTS

Nombre d'organismes répondants

23/70 organismes contactés
(taux de réponse de 33 %)

Statut des organismes

OSBL - 71 %
Association - 14 %
Groupe social - 10 %
Service public - 5 %

Siège social (lieu)

Cap-aux-Meules - 48 %
Fatima - 22 %
L'Étang-du-Nord - 13 %
L'Île-du-Havre-Aubert - 13 %
Havre-aux-Maisons - 4 %

OFFRE DE LOISIRS

Types de loisirs organisés par les organismes pour leurs participants*

Saines habitudes de vie - 39 %
Plein air - 35 %
Activités artistiques - 24 %
Activités intergénérationnelles - 21 %
Activités sportives - 20 %

Une faible participation des organismes aux loisirs organisés par la Municipalité

Au total, 90 % des organismes ne participent que quelques fois par année (45 %) ou jamais (45 %) avec leurs groupes aux loisirs organisés par la Municipalité.

* Possibilité de choisir plus d'une réponse.

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES

organismes

ESPACES EXTÉRIEURS FRÉQUENTÉS PAR LES ORGANISMES
(AVEC LEURS PARTICIPANTS)

Faible fréquentation des espaces extérieurs

Une forte majorité d'organismes n'organisent que quelques fois par année des activités pour leurs groupes dans les sentiers, plages, sites récréotouristiques et autres espaces extérieurs.

Les terrains sportifs ne sont aussi fréquentés que quelques fois par année par les organismes, et les rares terrains qui sont fréquentés sont intérieurs (salle de quilles et gymnases).

Note : Ces pourcentage s'expliquent par le fait que plusieurs organismes communautaires sont centrés exclusivement sur la prestation de services et que le loisir n'en fait pas partie.

Des lieux à proximité…

Lorsque les organismes organisent des activités en dehors de leurs locaux, 56 % choisissent toujours ou très souvent un lieu à proximité de leurs locaux.

Les quelques organismes (faible %) qui fréquentent les espaces extérieurs ont une préférence pour les suivants.

ESPACES EXTÉRIEURS LES PLUS FRÉQUENTÉS

PLAGES
Haltes de La Martinique
Dune-du-Sud
Dune-du-Nord (après Pointe-aux-Loups)
Plage du Cap-aux-Meules
Plage du Corfu Island
Halte de la Cormorandière
Halte du Pont du Détroit (Dune-du-Nord)

SENTIERS
Sentier du Parc des Buck
Sentier du Littoral
Sentier forestier La Bouillée de Bois
Parc des Sillons
Sentier du Lac Solitaire

HALTES- AIRES DE CONTEMPLATION
Halte du Borgot (L'Étang-du-Nord)
Halte de Belle-Anse (Fatima)
Rocher (escalier) Cap-aux-Meules
Halte de l'Échouerie

SITES RÉCRÉOTOURISTIQUES
Le site de La Côte
Le site historique de La Grave
L'Anse-aux-Baleiniers

Note : tout comme dans le sondage des résidents, la Place des gens de mer est peu fréquentée par les organismes.

3. FRÉQUENTATION DES ESPACES

organismes

ORGANISATION DES LOISIRS

Les périodes optimales pour la participation de la clientèle*

Les plages horaires optimales sont relativement variées :
Le dimanche après-midi - 87 %
En semaine, l'après-midi ou le soir - 84 %
Le samedi, l'après-midi ou le soir - 81 %
Les jours fériés, l'après-midi - 78 %
Pendant les vacances, l'après-midi - 62 %

Les périodes les moins optimales

Les dimanches matins et soirs, ainsi que les matins et soirs de jours fériés, sont les plages horaires les moins populaires auprès de la clientèle participante. De manière générale, les matins sont des plages horaires peu optimales.

Âge et provenance des participants aux loisirs

Des personnes d'une variété de groupes d'âge et d'une variété de villages sont rejoints par les activités des organismes.

* Les organismes pouvaient sélectionner plus d'une réponse.

OBSTACLES AUX LOISIRS*

Le manque de fonds est un obstacle important, mentionné par 74 % des organismes répondants.

Note : Ce résultat invite à valider auprès de ces organismes si le manque de fonds est la principale raison qui freine l'intégration de pratiques de loisir dans leur offre de services, ou encore la participation, avec leurs membres ou participants, à des loisirs payants organisés par la Municipalité (ou par d'autres structures).

La difficulté à joindre des participants est aussi un obstacle très important : 71 % des organismes affirment joindre toujours les mêmes personnes, et 35 % disent avoir de la difficulté à intéresser des participants.

Le manque de temps ou de ressources est aussi mentionné par 39 % des organismes.

Autres obstacles :

- le manque d'espace dans les locaux (30 %);
- l'instabilité dans l'implication des bénévoles (30 %);
- le manque d'équipement (22 %).

UNE VARIÉTÉ DE LOISIRS À DÉVELOPPER

Les loisirs que les organismes souhaitent développer, de même que les préférences de loisir de leurs participants, sont très variés et difficilement regroupables en catégories.

4. ENJEUX (ÉLÉMENTS D'ANALYSE)

À la lumière du portrait géographique, administratif, démographique et touristique, ainsi que des habitudes et préférences de fréquentation des espaces extérieurs par les résidents et les organismes ayant répondu au sondage, certains enjeux (éléments d'analyse) peuvent être dégagés. D'autres, d'ordre juridique et politique, opérationnel et budgétaire, s'appuient sur des observations et constats réalisés au cours des dernières années par la Municipalité.

- géographiques et environnementaux
- sociodémographiques
- touristiques
- juridiques et politiques opérationnels et budgétaires

4. ENJEUX

géographiques et environnementaux

La géographie vulnérable de l'archipel – chapelet d'îles situées au milieu du golfe du Saint-Laurent – est touchée par une diversité de phénomènes exacerbés d'autant plus par la crise climatique planétaire (tempêtes, inondations, érosion, etc.). Toutes les côtes de l'archipel sont soumises à l'érosion. De plus, les terres intérieures, comprenant de nombreux habitats fauniques et floristiques d'importance (dont certains dotés de statut de protection), sont soumises à une forte pression anthropique. Cette pression est due notamment aux nombreux usages de ces sites. En effet, plusieurs de ces sites d'importance sont utilisés comme accès de plage, accès au plan d'eau ou sentiers (pistes cyclopédestres, ski de fond, raquettes, etc.)

Les perturbations climatiques et anthropiques peuvent mener à des pertes d'habitats et de biodiversité (impacts sur les espèces en péril et endémiques). La dégradation des milieux côtiers pourrait également s'avérer irréversible si la protection et la rationalisation de l'accès à ces milieux ne sont pas assurées adéquatement.

Si l'avis des résidents (répondants du sondage) est mitigé quant aux interventions à entreprendre, d'autres consultations citoyennes peuvent permettre d'identifier les meilleures pistes d'intervention. Des discussions sont aussi nécessaires avec les organismes en environnement pour identifier les zones à risque et les orientations à prendre pour favoriser la résilience des milieux naturels. Il importe enfin de sensibiliser et d'informer les habitants et visiteurs, au moyen d'outils variés, à ces enjeux géographiques et environnementaux afin de permettre l'engagement de chacun, chacune dans la préservation des milieux naturels du territoire (informations quant aux perturbations spécifiques aux différents sites, conduites responsables à adopter, usages proscrits, etc.)

Quant au mode de transport, les îles de l'archipel (à l'exception de l'île d'Entrée) étant étalées le long d'une route linéaire (courbe) de 85 km (route 199), et soumises à des vents relativement importants, la voiture est le moyen de transport privilégié par la forte majorité des habitants et des visiteurs. Si les tendances urbanistiques actuelles vont dans le sens du développement d'un réseau piétonnier et cyclable liant les espaces verts d'une ville ou d'un village afin d'encourager des modes de transport écoresponsables et un mode de vie actif pour tous les âges (URSL GÎM, 2019), il semble que la géographie des Îles représente un défi pour rejoindre ces tendances. Néanmoins, le développement de pistes cyclables et de sentiers pédestres est souhaité par une forte proportion de répondants au sondage, et les activités de plein air ont aussi la cote auprès de la population. Par ailleurs, il semble possible d'envisager la mise en réseau de certains espaces, notamment ceux situés à proximité ou sur une même île (voir le rapport *Le réseau cyclable* - section Sentier - Parcours cyclable). La proximité des espaces de loisir et la décentralisation des projets d'aménagement sont d'ailleurs souhaitées par des répondants du sondage.

4. ENJEUX

sociodémographiques

Les données démographiques peuvent guider les orientations et les actions à adopter par la Municipalité. Par exemple, les besoins et les préférences de loisirs des jeunes enfants, des adolescents, des adultes et des personnes aînées en termes d' équipements récréatifs et sportifs peuvent différer. La mobilité des individus (selon l'âge notamment) peut aussi nécessiter des aménagements en matière d'accessibilité des lieux et des équipements. Le budget et le temps consacrés par une personne ou une famille aux loisirs, ainsi que la diversité des activités pratiquées et des habitudes de fréquentation des lieux, peuvent également orienter la Municipalité quant au développement de son offre. Enfin, comme le Plan directeur est un exercice prospectif, il est important d'évaluer la croissance (ou décroissance) de la population ainsi que la modification de sa composition, afin d'anticiper les besoins et usages à venir.

Le portrait démographique précédemment esquissé a permis de rappeler le phénomène de vieillissement de la population sur le territoire des Îles, tout comme au Québec globalement. La croissance du groupe des 65 ans et plus, par rapport aux autres catégories d'âge, invite à planifier des loisirs adaptés à ce groupe d'âge.

Toutefois, les besoins des autres groupes d'âge ne doivent pas non plus être négligés, ce que des répondants au sondage ont rappelé en évoquant notamment les manques quant aux installations pour les adolescents et les jeunes enfants d'âge préscolaire.

Une complémentarité d'usages entre les sites doit donc être visée, non seulement à l'échelle globale des Îles, mais aussi à même un secteur ou village, dans un esprit d'accessibilité et de proximité. Viser des aménagements permettant des loisirs intergénérationnels est aussi une formule pertinente. Les pistes cyclopédestres sont intéressantes à cet égard, et appréciées (désirées) par une forte majorité de la population. Le jardin communautaire est aussi une activité intéressante, offrant un lieu de rencontre et un partage de savoir-faire entre groupes d'âge.

Quant à la variable économique (revenus, taux emploi et chômage), elle n'est pas un des plus grands obstacles au loisir, tel que le révèle le sondage, peut-être notamment parce que l'accès à divers espaces extérieurs est gratuit. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille se préoccuper des besoins spécifiques de certains résidents afin de favoriser une grande accessibilité aux espaces. Il peut être pertinent d'offrir des aides financières pour les loisirs payants, ainsi qu'un service de transport pour les personnes sans voiture ou à mobilité réduite.

« Dans les tendances actuelles du loisir,
l'infrastructure la plus intergénérationnelle
et utilisée par les citoyens est la piste cyclable
[ou cyclopédestre].

Il serait très intéressant d'évaluer les
possibilités de bonifier et développer le réseau cyclable actuel
afin de rendre accessible et sécuritaire
la circulation à pied et à vélo entre les différents sites
ou dans chacun des secteurs "naturels" des Îles. »

Recommandation de l'Unité régionale loisir et sport
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Forest, 2019)

« Les parcs et les espaces verts [...] jouent une multitude de rôles et ont des impacts bénéfiques tant sur la santé des individus, de l'environnement que de l'économie.

[...]

Bien entendu, si l'accès aux parcs et espaces verts est essentiel au développement des enfants, tant sur le plan physique que psychosocial, l'ensemble de la population en tire aussi des bénéfices. Dans un rapport intitulé, *Verdir les villes pour la santé de la population*, l'Institut national de santé publique du Québec - INSPQ (2017) dresse une liste de certains de ces bénéfices. »

(Grenier, 2019)

Les espaces extérieurs permettent notamment les bénéfices suivants quant à la santé physique et mentale des individus (INSPQ, 2017, cité dans Grenier, 2019) :

- une réduction de l'obésité, de l'embonpoint et de la morbidité associée à cette condition ainsi qu'à celles d'autres maladies;
- des bienfaits quant à la santé mentale des individus (réduction des symptômes de dépression et du stress, réduction du trouble de déficit de l'attention) en plus de procurer un sentiment de bien-être;
- une réduction des risques de problèmes de santé chronique, tant chez les personnes âgées (notamment par la marche) que chez les enfants et autres groupes d'âge;
- une augmentation des lieux de rencontre, contribuant à briser l'isolement social;
- une diminution de la criminalité dans les quartiers;
- une amélioration du mode de vie et de la sécurité alimentaire (notamment par la création de jardins communautaires).

4. ENJEUX

touristiques

Le nombre de personnes sur le territoire des Îles augmentant considérablement l'été avec le tourisme, une pression accrue se fait sentir. Cette augmentation est croissante depuis les dernières années. Un des enjeux est donc d'arrimer les besoins et usages de la population résidente et ceux des touristes, lesquels peuvent entrer parfois en conflit. La conciliation des usages, la cohabitation harmonieuse et les bonnes pratiques permettent une saine utilisation du territoire, tout en préservant les milieux naturels et les services écosystémiques rendus.

Un partage des sites, équipements récréatifs, routes et services publics se négocie entre résidents et visiteurs. Le nombre de personnes pratiquant le kitesurf, le fat bike, le caravanage et la marche, notamment, augmente sur les sites. Des questions de sécurité routière (circulation et accès aux espaces) sont également en jeu, d'autant que plusieurs visiteurs doivent se familiariser avec le territoire des Îles (localisation des sites, conduites écoresponsables à adopter, etc.)

Le Plan directeur, qui s'arrime avec la Politique-cadre de développement touristique, est l'occasion de penser un partage convivial et sécuritaire des espaces pour continuer d'assurer la qualité de vie des résidents en période de fort achalandage touristique.

(Voir Orientations et actions - Constats généraux et orientations transversales, section tourisme.)

4. ENJEUX

juridiques-politiques opérationnels-budgétaires

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tente d'assurer ou d'encourager le bon fonctionnement d'un parc volumineux d'espaces, d'infrastructures et d'équipements récréatifs et sportifs, dont elle n'est pas toujours propriétaire ou principalement responsable. Le SLCVC de la Municipalité gère la grande majorité des opérations d'entretien, en collaboration ponctuelle avec l'aménagement du territoire et les services techniques.

Or, le Plan directeur offre l'occasion d'un dialogue, d'une collaboration et d'un arrimage encore plus fluides avec les autres partenaires (organisations communautaires, sportives, culturelles, environnementales et touristiques, propriétaires de commerces, etc.) Par exemple, des collaborations sont menées avec les organismes en environnement Attention FragÎles et le Comité Zip, ainsi qu'avec le Club de plein air des Îles quant à l'entretien de certains espaces ou infrastructures. Or, bien que ces collaborations soient fondées sur la bonne entente, aucun protocole d'entente ou marche à suivre officiels n'existe.

Les responsabilités de chacun (investissements, assurances, entretien et autres services offerts) et les droits de propriété (terres publiques, droits de passage, cessions, baux, protocoles, etc.) gagneront à être clarifiées.

L'exercice du Plan directeur permet par ailleurs d'évaluer la capacité de gestion optimale (nombre de sites et d'équipements gérés par la Municipalité).

En fonction de leur état (vétuste, dégradé, érodé ou dangereux, etc.), de leur fréquentation ou leur utilisation, de leur niveau de maintenance et de la disponibilité des ressources humaines et matérielles requises pour leur entretien et la gestion de matières résiduelles (recrutement, relève des équipes, supervision, sous-traitance, etc.), un parc officiel de sites et d'équipements municipaux sera formé.

Les dépenses annuelles liées à la gestion des infrastructures extérieures durant les trois dernières années avoisinaient les 325 000 $ (auxquels s'ajoutent les frais d'assurances engagés par la Municipalité pour protéger les infrastructures et les utilisateurs, dans un souci de sécurité). Tous les espaces extérieurs de la Municipalité sont à accès gratuit (seules les activités sportives sont parfois tarifées).

Ce budget sera réévalué à la lumière des orientations et des actions envisagées. La Municipalité a d'ailleurs constaté que le problème dans la gestion des espaces extérieurs concerne davantage l'aspect organisationnel que financier. Chaque fois que des décisions seront prises quant aux divers espaces extérieurs, une organisation adéquate devra être mise en place pour mener à bien ces projets, et de manière durable (viable).

(Voir Orientation et actions - constats généraux et orientations transversales - entretien et saine gestion générale.)

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS (PAR CATÉGORIES D'ESPACES)

Les orientations et les actions du présent Plan directeur s'appuient sur la précédente section (4. Enjeux), ainsi que sur l'inventaire diagnostic mené avec l'Unité régionale du loisir et du sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Forest, 2019). En plus des constats généraux et des orientations transversales, d'autres constats, orientations et actions plus spécifiques seront identifiés pour les six catégories d'espaces mentionnées ci-dessous.

- **Constats généraux et orientations transversales**
- sites récréotouristiques
- terrains sportifs - aires de jeu
- sentiers - pistes
- accès de plage
- accès aux plans d'eau
- haltes de contemplation

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

constats généraux et orientations transversales

SIX DIMENSIONS D'ÉVALUATION

Chaque espace extérieur, tel que mentionné précédemment, a été évalué par l'URLS GÎM (Forest, 2019) en fonction principalement de trois dimensions (critères d'évaluation) :

- la sécurité;
- l'accessibilité (incluant proximité et inclusivité);
- l'attractivité.

Quatre autres dimensions d'évaluation nous apparaîssent importantes à considérer pour une planification d'ensemble cohérente :

- l'écoresponsabilité; (bonnes pratiques environnementales);
- la complémentarité entre les sites;
- la faisabilité et viabilité opérationnelles et budgétaires.

Des constats généraux (forces et faiblesses) ont pu être établis en fonction de ces critères, menant ensuite à la formulation de grandes orientations, transversales à l'ensemble des espaces extérieurs. Ils sont présentés dans les pages qui suivent.

EN SAVOIRS PLUS...

TROIS CRITÈRES D'ÉVALUATION (URLS GÎM)

LA SÉCURITÉ

« Le sentiment de sécurité est fondamental pour assurer la fréquentation des parcs et des espaces récréatifs et sportifs. Les gens doivent pouvoir y pratiquer leurs activités en toute confiance, et ce, pour un maximum de plaisir. La visibilité, l'achalandage et la surveillance sont des facteurs qui augmentent le sentiment de sécurité, tandis que des traces de vandalisme, des équipements abandonnés, mal entretenus ou un manque d'éclairage peuvent le diminuer. Il est important que les espaces de jeu pour enfants soient conformes aux normes des aires et des équipements de jeu et sans danger. » (Forest, 2019, p. 4)

L'ACCESSIBILITÉ

« Ce sont les caractéristiques du parc, de ses infrastructures et de ses équipements qui le rendent facilement accessible à pied, à vélo ou en voiture (selon la typographie), pour chaque clientèle et selon différents horaires et saisons. L'accessibilité peut, notamment, être temporelle, spatiale, économique, culturelle et sociale. » (Forest, 2019, p. 4)

L'ATTRACTIVITÉ

« Ce sont les caractéristiques du parc, de ses infrastructures et équipements, qui incitent les usagers à le fréquenter parce qu'il est beau, qu'il « fait bon y être » et que son offre est pertinente. Il faut donc tenir compte de l'organisation de l'espace, de l'esthétisme général, de l'affichage, de la technologie, du mobilier urbain, de la présence d'aménagements paysagés et de zones ombragées. » (Forest, 2019, p. 4)

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

constats généraux et orientations transversales

FORCES PRINCIPALES

Une bonne expérience générale des espaces
(attractivité, sécurité, accessibilité)

Selon l'évaluation de l'URLS GÎM (Forest, 2019), l'entretien des équipements et des sites (bancs, escaliers, tables de pique-nique, gazon, propreté, etc.) est globalement bien effectué, ce qui contribue à rendre les espaces extérieurs attractifs et sécuritaires. De façon globale aussi, le sentiment de sécurité, chez les utilisateurs, semble élevé. L'accessibilité sociale et économique aux espaces est aussi globalement bonne en raison de la gratuité d'accès aux espaces.

Une expertise environnementale
(écoresponsabilité)

L'embauche en 2020 d'un conseiller en adaptation aux changements climatiques s'inscrit dans une volonté de la Municipalité de viser des pratiques de gestion écoresponsables. Les communications et les collaborations entre le SLCVC de la Municipalité et les organismes en environnement (Attention FragÎles, Comité Zip et Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine) vont également en ce sens. Ces organismes détiennent une solide connaissance du territoire et des enjeux environnementaux. Ils sont des alliés dans les décisions et les actions à prendre pour préserver la richesse du territoire. La poursuite des partenariats et des collaborations entre les différents organismes et la Municipalité est essentielle pour mener des actions concertées qui permettront de léguer des milieux naturels sains avec une biodiversité riche pouvant bénéficier aux générations futures.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

constats généraux et orientations transversales

PROBLÈMES ET ORIENTATIONS VISÉES

Localisation et vocation des espaces

(accessibilité/proximité/inclusivité - complémentarité)

Les villages étant étalés sur l'archipel, un grand défi est d'offrir des services et aménagements de proximité, non pas uniquement regroupés sur l'île centrale, ainsi qu'une complémentarité dans la vocation des espaces.

À la suite de différentes rencontres avec les élus du conseil municipal ces derniers mois, et selon les conclusions du Rendez-vous loisir d'avril 2019, qui réunissait les élus, le SLCVC de la Municipalité et les comités de loisir locaux, il a été jugé important que chacun des villages de la Municipalité soit doté de ce que nous appellerons ici un « pôle villageois » (voir carte des pôle villageois à la page suivante).

Il s'agit d'un espace extérieur de voisinage et de rencontre intergénérationnel, doté d'aires de détente, de socialisation et de quelques jeux libres. Fréquenté seul, en famille ou entre amis, il offrira un espace de proximité, pour la pratique spontanée (quotidienne ou hebdomadaire) de loisirs. Il comprendra des services et équipements facilement et rapidement accessibles pour tous et toutes, et ce, pour les quatre saisons.

Les principaux objectifs des pôles villageois sont :

- de déployer les services et les ressources équitablement sur le territoire;
- de rendre le loisir accessible pour tous et toutes;
- d'assurer la vitalité du milieu;
- d'en faire un milieu inclusif pour les personnes avec des besoins particuliers (personnes aînées, à mobilité réduite, à faible revenu, etc.)

Ces lieux sont appelés à devenir des lieux d'animation privilégiés, utilisés autant par les villageois que par les organismes en loisir et l' équipe d'animation du SLCVC.

Certains de ces espaces sont dotés d'infrastructures plus imposantes, inclus dans des sites récréotouristiques ou près de terrains sportifs existants), d'autres sont à construire. Une complémentarité de vocation sera recherchée entre ces pôles, tout comme entre les sites récréotouristiques (voir carte des sites récréotouristiques).

Localisation des pôles villageois

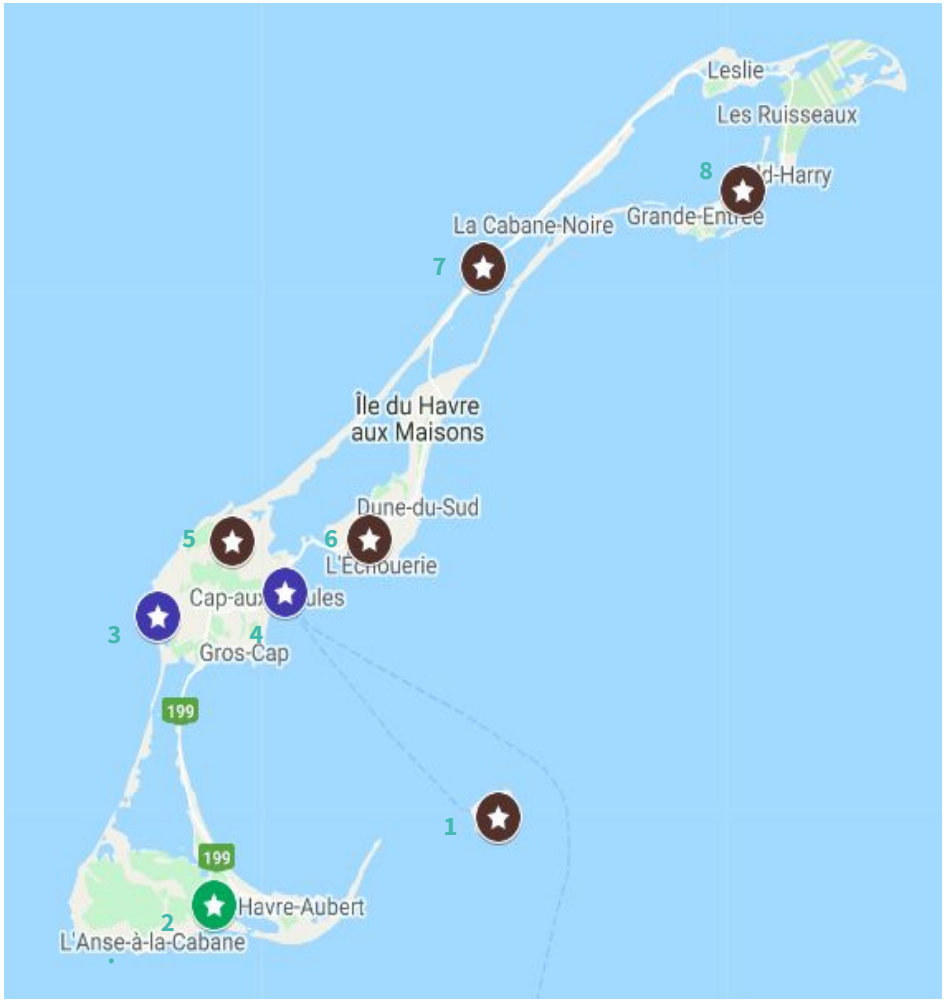

L'Île-d'Entrée

1. Localisation à déterminer (en lien avec le projet de CAMI à l'ancienne école)

L'Île-du-Havre-Aubert

2. Centre multifonctionnel (J-IHA-01)

Voir Terrains sportifs - aires de jeu

L'Étang-du-Nord

3. Site de La Côte (R-EDN-01)

Voir Sites récréotouristiques

Cap-aux-Meules

4. Place des gens de mer (R-CAM-01)

Voir Sites récréotouristiques

Fatima

5. Pôle à instaurer - Espace extérieur autour de la salle communautaire

Havre-aux-Maisons

6. Projet de parc en cours (J-HAM-01)

Voir Terrains sportifs - aires de jeu

Pointe-aux-Loups

7. Mini-pôle - localisation à déterminer

Grande-Entrée

8. Lieu à déterminer à la suite de rencontres citoyennes (prévues en 2021)

Voir Terrains sportifs - aires de jeu

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

constats généraux et orientations transversales

PROBLÈMES ET ORIENTATIONS VISÉES

Aménagements inclusifs
(accessibilité/inclusivité)

Peu d'espaces sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les personnes aînées peuvent par exemple être réticentes à s'engager dans certains sentiers ou accès de plage non adaptés. Il importe donc d'agir de sorte à améliorer l'accessibilité aux lieux, pour les rendre aussi plus inclusifs.

Parmi les mesures envisagées, on peut compter par exemple l'ajout de tapis d'accès à la plage et le prêt d'un fauteuil roulant flottant pour la plage, de type « mobi-chair ». Il sera pertinent de travailler en collaboration avec Kéroul, afin d'identifier des sites extérieurs accessibles à mettre en valeur.

La fréquentation des espaces extérieurs serait aussi plus conviviale s'ils étaient munis de certaines commodités, comme des toilettes. Il y a quelques années, les élus ont débloqué un budget pour mettre des toilettes chimiques à plusieurs endroits sur le territoire des Îles (principalement aux accès de plage). Ce projet-pilote fut fort apprécié et renouvelé les années suivantes, à l'exception de l'été dernier, en raison de la pandémie liée au coronavirus (COVID-19).

Toutefois, bien qu'utile et apprécié, ce type d'infrastructure n'est pas très esthétique. Une analyse est actuellement en cours pour l'implantation de toilettes écologiques.

Une carte sera à concevoir, afin de visualiser les emplacements stratégiques pour l'aménagement d'espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que les emplacements des commodités sanitaires. Cette carte pourra aussi être un outil à publiciser, à l'attention de la population résidente et des visiteurs.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

constats généraux et orientations transversales

PROBLÈMES ET ORIENTATIONS VISÉES

Perturbations climatiques et anthropiques - zones à risque

(sécurité - écoresponsabilité - attractivité -viabilité)

Les effets de plus en plus marqués des changements climatiques (dont les tempêtes plus violentes et récurrentes) ont attiré l'attention des décideurs et de la population sur la fragilité du milieu. La faible superficie de l'archipel, la concentration de divers usages dans les milieux naturels et la forte pression liée à l'achalandage touristique croissant posent aussi des défis majeurs en matière de gestion du territoire et de protection des habitats fauniques et floristiques. Certaines zones des Îles-de-la-Madeleine sont dotées de statuts de protection (provincial et fédéral) en raison de leur richesse exceptionnelle à l'échelle du Québec ou du Canada, et ces statuts doivent être considérés par la Municipalité dans sa planification du territoire, sa gestion des équipements et infrastructures, et sa valorisation ou proscription de certains usages.

L'identification des zones les plus à risques, ou fragilisées par ces perturbations climatiques et anthropiques, devra être réalisée à court ou moyen terme. L'organisme Attention FragÎles y travaille dans le cadre du projet PHa/REs. Ces zones à risque impliquent aussi des enjeux de sécurité et nécessitent des interventions à cet égard (retrait ou remplacement d'équipements, ajout de clôtures, panneaux d'affichage sur les sites informant des spécificités du lieu et des conduites à adopter, etc.).

Une procédure annuelle de vérification des sites sera mise en place (avec grille d'évaluation concernant le niveau de fragilité du site, les coûts de réparation, l'appropriation du site, etc.). Les zones à risques seront identifiées en collaboration avec les organismes en environnement (Attention FragÎles, Comité Zip et Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine).

La commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire (CCLCVC) a aussi convenu de quelques principes directeurs :

- le non-réaménagement d'installations dans les zones identifiées vulnérables (ces installations étant détériorées ou re-détruites à chaque nouvelle perturbation climatique);
- l'installation des infrastructures et aménagements plus importants (volumineux) en un seul endroit désigné dans chacune des îles (ou localités);
- la mise en place d'infrastructures et d'aménagements plus légers (et éventuellement mobiles) en un certain nombre d'endroits;
- la rationalisation de divers services (installations sanitaires, poubelles, etc.) en les répartissant à des endroits stratégiques;
- la sensibilisation et responsabilisation des usagers aux bonnes pratiques environnementales (écoresponsabilité);
- l'instauration du principe de l'utilisateur payeur, à évaluer pour les sites dédiés à certaines clientèles cibles.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

constats généraux et orientations transversales

PROBLÈMES ET ORIENTATIONS VISÉES

Tourisme

(écoresponsabilité - viabilité - accessibilité)

Bien que le Plan directeur soit dédié à la planification municipale (loisirs des citoyens), et non à la planification touristique, l'enjeu du tourisme ne peut être évacué puisque les visiteurs fréquentent aussi les espaces extérieurs de la Municipalité, font usage des installations en place, et cohabitent ainsi (surtout lors de la période estivale) avec la population résidente. Une réflexion sera donc menée quant à l'impact du tourisme sur les investissements de la Municipalité, sur les usages de la population résidente et, tel que précédemment mentionné, sur les milieux naturels déjà fragilisés par les perturbations climatiques.

La concertation avec et entre les partenaires, associations, corporations et entreprises du milieu touristique (par exemple l'industrie des croisières, l'association de kitesurf, les entreprises de location de *fat bike*, etc.) ainsi que des milieux économiques et environnementaux doit se poursuivre et se consolider dans toutes les sphères de développement afin de convenir de pratiques et orientations écoresponsables à adopter. Des milieux naturels sains sont, en plus d'offrir une qualité de vie indéniable aux citoyens, un gage de succès pour le maintien de l'industrie touristique et économique du territoire.

D'ailleurs, l'équipe du développement du milieu de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec le comité de suivi de la Politique-cadre de développement touristique, amorcera une réflexion dans le but de bâtir un plan d'action tenant compte des divers impacts touristiques. Cette réflexion s'appuiera sur les recommandations du rapport de Développement touristique (issues de consultations réalisées en 2020). L'engouement pour la pratique du kitesurf, du vélo électrique, de la marche pèlerine ou autres tendances touristiques devront faire partie de ces réflexions pour le développement d'installations récréatives ou de services appropriés.

PROBLÈMES ET ORIENTATIONS VISÉES

Signalisation et publicisation

(accessibilité - sécurité - attractivité)

Des problèmes de signalisation ont été identifiés pour une très forte majorité des espaces extérieurs visités et évalués par l'URLS GÎM (Forest, 2019). La signalisation des espaces sur la voie publique est souvent absente, et lorsque présente, non uniforme. L'ajout de signalisation améliorera à la fois l'accessibilité au site et la sécurité (l'absence de signalisation peut par exemple ralentir la circulation et entraîner un freinage brusque des automobilistes). La signalisation est aussi variable à l'entrée des sites : des panneaux d'information sont parfois présents, parfois absents.

Tous les espaces seront donc munis de panneaux d'information harmonisés, contenant les informations pertinentes : notamment les règles de sécurité et de conduite (chiens en laisse, déchets, le numéro à contacter en cas d'urgence, etc.), les particularités du site (dangers, érosion, protection de l'environnement, etc.), l'accessibilité physique et l'horaire d'ouverture, la carte du sentier (s'il y a lieu).

Une nomenclature est aussi en cours de réalisation. Pour chacun des 57 espaces extérieurs gérés par la Municipalité, un code alphanumérique sera attribué. Par exemple, les deux sentiers de Havre-aux-Maisons seront identifiés ainsi : S-HAM-01 et S-HAM-02 (la première lettre référant à la catégorie d'espace, soit le sentier, la deuxième série de lettres référant aux initiales du village, et le chiffre référant au numéro de sentier). Une ébauche de cette nomenclature est à l'essai dans le présent Plan directeur (voir dans chaque catégorie la liste des espaces extérieurs).

Par ailleurs, plusieurs espaces extérieurs, installations et équipements ne sont pas mentionnés sur le site Web de la Municipalité. Une meilleure indication des différents espaces extérieurs disponibles améliorera leur publicisation auprès de la population résidente et touristique, ainsi que l'accessibilité des lieux. Une campagne de promotion est prévue à cet effet.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

constats généraux et orientations transversales

PROBLÈMES ET ORIENTATIONS VISÉES

Saine gestion générale et entretien

(viabilité opérationnelle-budgétaire - sécurité - attractivité)

La Municipalité a constaté que le problème dans la gestion des espaces extérieurs concernait davantage l'aspect organisationnel (relatif à la gestion) que financier. Si, par les années passées, certaines sommes n'ont pas été investies où elles s'avéraient nécessaires, c'est notamment parce qu'un inventaire diagnostic n'avait jamais été effectué et que les rôles n'étaient pas toujours clairement définis entre la Municipalité et les organismes impliqués dans la gestion des divers espaces. Conséquemment, les problèmes relatifs à chacun des espaces extérieurs n'avaient pu être bien décelés, et les sommes nécessaires n'avaient été engagées.

Par ailleurs, vu le contexte de pénurie de main-d'oeuvre actuel, la Municipalité pourrait connaître des difficultés d'embauche du personnel d'entretien et journalier. L'éloignement géographique des divers espaces du territoire nécessite aussi une organisation complexe pour la planification du travail et des déplacements.

Parallèlement au Plan directeur, un cadre normatif de soutien et de reconnaissance des organismes est en cours d'élaboration. Ce cadre viendra définir les partenariats par la mise en place de protocoles d'entente entre la Municipalité et chacun des organismes qui ont des liens avec le SLCVC, notamment les organismes impliqués dans la gestion des divers espaces. L'objectif de ce cadre est entre autres de contribuer à l'amélioration de la gestion des espaces extérieurs, et conséquemment à la sécurité et l'attractivité de ces espaces.

La Municipalité procédera aussi en 2021 à la création de sept postes d'employés municipaux dédiés spécifiquement à l'entretien des espaces récréatifs extérieurs (entretien, installation, transport). Jusqu'à maintenant, ces tâches étaient assumées par un OBNL (le Regroupement loisir des Îles). Ces postes feront partie de l'organigramme du SLCVC (département Infrastructures de loisir, sous la responsabilité du contremaître aux infrastructures de loisir). L'organisation de l'entretien sera repensée et optimisée par la même occasion (circuit des employés d'entretien, fréquence d'entretien des lieux, etc.).

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

constats généraux et orientations transversales

PROBLÈMES ET ORIENTATIONS VISÉES

Gestion des matières résiduelles

(viabilité - écoresponsabilité - attractivité)

Un problème de gestion important concerne la collecte des déchets, laquelle a un impact direct sur l'environnement (pratiques écoresponsables), l'attractivité des espaces et la gestion opérationnelle-budgétaire.

Certaines poubelles ne sont pas adaptées, certaines sont situées en bordure de route et remplies par les passants, certaines sont posées davantage en retrait de la route, à des endroits difficiles d'accès (voir le *Plan d'amélioration* de l'URLS GÎM, 2019, pour connaître les problèmes décelés pour chacun des espaces extérieurs évalués).

Les mesures prises (qui ont fait l'objet d'un projet-pilote concluant) consisteront à retirer les poubelles sur les sites plus fragiles (érodés, par exemple), difficile d'accès pour le camion ou en bordure de la route. Des bacs multimatières seront plutôt placés sur les sites les plus achalandés, avec des conteneurs en retrait qui seront ramassés par l'entrepreneur (La Côte, L'Anse-aux-Baleiniers, Place des gens de mer et halte routière de Dune-du-Sud). Ces changements permettront d'alléger et de rendre plus efficace la collecte.

Pour les espaces non munis de poubelles, il sera indiqué aux visiteurs de rapporter leurs déchets (une campagne de sensibilisation a été réalisée à cet effet, et pourra être reconduite au besoin). Aussi, l'employé attitré à la collecte des déchets sera sous la supervision du SLCVC afin de faciliter la coordination des opérations.

Toutefois, un problème demeure quant à la gestion des déchets de plage. Quelques rencontres ont eu lieu entre la Municipalité et les organismes en environnement afin de planifier deux corvées annuelles. En 2021, les discussions se poursuivront sur la mise en pratique de cette action, portée par la Municipalité des Îles.

Il importe aussi d'agir sur le problème à la source, c'est-à-dire le rejet de déchets en milieux naturels par des utilisateurs, et ne pas compter uniquement sur l'implication des organismes en environnement ou des bénévoles pour compenser par des corvées de nettoyage.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sites récréotouristiques

PORTRAIT ACTUEL (JANVIER 2021)

Nombre de sites récréotouristiques municipaux **3**

Par village :

L'Île-du-Havre-Aubert 1

1. Site historique de La Grave (R-IHA-01)

L'Étang-du-Nord 1

2. Site de La Côte (R-EDN-01)

Cap-aux-Meules 1

3. Place des gens de mer (R-CAM-01)

Fatima 1

L'Anse-aux-Baleiniers*

* Ce site, non géré par la Municipalité, est régi par un bail emphytéotique liant la Municipalité et le centre des loisirs de Fatima. Il est envisagé que le terrain soit cédé à l'organisme. Ce site ne sera donc pas abordé dans le présent Plan directeur, mais il a été visité et inspecté, comme les autres espaces, par l'URLS GÎM (Forest, 2019). Les constats et les recommandations ont été transmis au centre des loisirs de Fatima. Les principales interventions recommandées concernent l'entretien et la réparation des infrastructures et équipements, ainsi que l'ajout d'un panneau d'affichage plus détaillé à l'entrée du site.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sites récréotouristiques

L'ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT

LA GRAVE

CONSTATS

Le site historique de La Grave est composé d'aménagements touristiques, commerciales (boutiques, galeries, café, etc.) et de loisir, offrant aux visiteurs une diversité d'activités. Il est l'un des espaces extérieurs les plus fréquentés par les touristes. La popularité du site s'explique notamment par la singularité de son cadre bâti, témoignant de l'histoire importante de la pêche aux Îles-de-la-Madeleine et des premiers peuplements sur l'archipel.

Forces - La vitalité du site tient notamment aux animations, organisées entre autres par la Municipalité et le comité de La Grave, qui prennent place autour des boutiques et commerces et sur la plage de gravier. Un circuit audio est aussi disponible. Quelques équipements sont accessibles sur le site, dont des tables à pique-nique. La piétonnière est aussi un aménagement attrayant, mais nécessite une importante réfection depuis l'ouragan Dorian (septembre 2019).

Faiblesses - Outre le mauvais état de la piétonnière, les modules de jeu sont abîmés, non sécuritaires et non adaptés aux plus jeunes enfants (18 mois - 5 ans) (voir section Terrains sportifs - aires de jeu). Les toilettes publiques (blocs sanitaires) nécessitent de légères modifications seront pour les rendre accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Un important problème de stationnement est aussi à relever, occasionnant une cohabitation parfois non sécuritaire entre les piétons et les automobilistes (stationnement des voitures le long de la rue, où marchent les piétons).

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Bien que La Grave soit en zone à risque, la Municipalité et le gouvernement du Québec ont choisi de protéger ce site historique en y investissant des sommes importantes. Un projet de 42 000 $ est accordé à la Municipalité pour la réalisation d'un Plan d'aménagement du site historique de La Grave dans le cadre du programme Climat municipalités du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Ce plan d'aménagement (prévu en 2022) a pour but d'harmoniser les effets des mesures d'adaptation aux changements climatiques (recharge de plage pour limiter les risques d'érosion et d'innondation) aux usages récréatifs, commerciaux, touristiques, historiques et patrimoniaux. Une démarche de concertation est aussi en cours visant une solution pérenne pour la préservation de la Grande Saline et de sa mission de mise en valeur du site historique et de son caractère collectif.

Échéancier 2021-2023 - Cinq principales actions sont prévues, impliquant différents services municipaux :

- le réaménagement de l'aire de jeu (2021) - voir page suivante Aire de jeu;
- l'ajout de mobilier urbain et récréatif (2022);
- une recharge (sable, roches) de la grave (2022);
- l'amélioration du partage du site entre piétons, cyclistes et automobilistes, impliquant le réaménagement des espaces de stationnement et la réintégration de la piétonnière (analyse des coûts de réfection en cours) (2023);
- une mise aux normes du bloc sanitaire (2023).

AIRE DE JEU

Un avant-projet est en cours pour l'aménagement d'une nouvelle aire de jeu, afin de remplacer l'ancien module en forme de bateau, retiré à cause de son caractère désuet et non sécuritaire. Le concept respectera le caractère patrimonial du site en explorant la thématique de la pêche et de l'univers maritime (bateau, cordages, poissons et coquillages géants sur lesquels on peut grimper, etc.).

Phase 1 (2021) - Une zone principale sera réalisée en 2021. Elle inclura un module principal à caractère ludique, appelant au jeu symbolique, et touchant la même clientèle familiale qui fréquentait déjà l'ancien module (enfants de 18 mois à 10 ans approximativement). Un budget de 25 000 $ est actuellement estimé pour la réalisation de cette première phase, qui inclura également du mobilier urbain, un stationnement pour vélos et des zones d'accueil ouvertes tant sur la route que sur la nouvelle piétonnière.

Phase 2 (2022) - Dans une deuxième phase, des modules additionnels de plus petite envergure (poutres d'équilibre, banc de poissons à chevaucher, panneau de jeu à thématique de la mer, etc.) seront aménagés à quelques endroits choisis le long de la zone piétonne, qui longera la recharge de plage. Ces modules seront harmonisés au mobilier urbain prévu dans le cadre du Plan d'aménagement (projet Climat municipalités). Ainsi, ce sont autant de petites stations de repos, de jeu et de contemplation pour toute la famille qui viendront agrémenter la recharge de plage, tout en poursuivant la thématique de la zone principale de jeu, dans une vision intégrée.

Place des gens de mer (Cap-aux-Meules)

Site de La Côte (L'Étang-du-Nord)

Site de La Grave (L'Île-du-Havre-Aubert)

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sites récréotouristiques

L'ÉTANG-DU-NORD

LA CÔTE

CONSTATS

Le site de La Côte est un lieu de rassemblement important, très fréquenté par une diversité d'utilisateurs. Il comprend notamment des boutiques, des sentiers et des aires de jeu. Durant la saison estivale, un grand nombre d'animations culturelles sont organisées autour des bâtiments du site (voir site Web du Site de la Côte).

Forces - Il offre une grande variété d'aménagements, d'événements culturels (festival littéraire, symposium de peinture, musique au coucher du soleil, etc.) et d'animations, organisées principalement par la Corporation de développement portuaire de l'anse (CDPA).

L'oeuvre d'art « Les Pêcheurs » est un attrait culturel et touristique distinctif de ce site, et une promenade de bois longeant le parc mène à un belvédère, qui offre une vue panoramique sur le havre de pêche et le littoral. Elle donne aussi accès au sentier cyclopédestre de La Côte, qui permet de rejoindre la halte du Borgot. Un bâtiment de services (incluant un restaurant, une salle communautaire et des toilettes publiques) est accessible et attrayant.

Faiblesses - Le site est aux prises avec un important problème : la vétusté des bâtiments. L'état de dégradation est tel qu'une reconstruction est nécessaire.

D'autres équipements nécessitent aussi des réparations (pont, ombrières, jeu d'échecs, etc.) (Forest, 2019).

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Vu l'état de détérioration actuel du site, il a été jugé urgent d'intervenir.

Échéancier 2021-2022 - L'élaboration d'un carnet de santé pour le site est déjà en cours et nous allons recevoir les résultats prochainement (mandat en architecture et ingénierie). Il s'agit de connaître l'état actuel des bâtiments et les coûts pour en assurer la restauration. Nous analyserons par la suite l'ampleur des travaux à réaliser et les différentes phases pour y arriver. Une réflexion quant à la distinction des parties publiques (municipales) et commerciales, ainsi qu'une clarification des rôles entre la Municipalité et la CDPA, impliquée dans la gestion du site, sont aussi en cours. Un nouveau protocole d'entente avec la CDPA sera réalisé en 2022. Ces réflexions visent à assurer une utilisation judicieuse des fonds publics et une suite pérenne pour ce site.

Des orientations seront ainsi prises quant à la gestion du site et à ses aménagements, et des travaux importants de rénovation-reconstruction auront lieu d'ici l'été 2022.

Par ailleurs, comme ce lieu a été ciblé comme « pôle villageois », une programmation d'animation pour les quatre saisons est à développer.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sites récréotouristiques

CAP-AUX-MEULES

PLACE DES GENS DE MER

CONSTATS

Cette place, développée en 2012, a été conçue comme site de commémoration pour les marins disparus. Elle est située près du quai de Cap-aux-Meules, au centre du pôle villageois, dans un secteur visité par les touristes, à proximité de boutiques, café et boulangerie. Elle donne accès, entre autres, au sentier du Littoral et au belvédère de la Butte du Cap-aux-Meules.

Forces - Ce site a un emplacement de choix, central. Développé récemment, son aménagement général est de grande qualité, bien qu'il nécessite encore peu d'entretien. Il est notamment animé par le Marché du Village les samedis de la période estivale. Il est muni de fontaines et lavabos extérieurs et d'un bâtiment de service (ouvert fin mai - début octobre, en tout temps, et accessible aux personnes à mobilité réduite). Il est aussi muni d'une oeuvre d'art représentant la thématique du parc.

Faiblesses - Malgré un emplacement enviable et plein de potentiel, le site demeure peu fréquenté (en témoignent les résultats du sondage), sauf lors des marchés du village et de quelques autres fêtes ponctuelles. D'autres autres problèmes concernent son accessibilité et inclusivité : la surface de gravier, se répand sur le site et complique l'accès aux personnes avec fauteuil roulant, canne, marchette, notamment, et les sanitaires sont dépourvus de table à langer. Concernant l'état des équipements, chaque année, des signes de vandalisme sont observés dans les sanitaires.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Les questions qui se posent pour ce site sont notamment les suivantes : de quelle façon les Madelinots et les Madeliniennes ont-ils et elles envie d'occuper cet espace? Et pourquoi ce site est-il sous-fréquenté? Des consultations ciblées permettront d'apporter un éclairage sur la fréquentation et la perception de ce site par la population (2021).

Échéancier 2021-2022 - En plus de l'entretien régulier du site (sanitaires, lavabos extérieurs, gestion des matières résiduelles), la Municipalité instaurera dès 2021 une inspection annuelle des diverses structures pour évaluer leur résistance au climat.

Note : L'oeuvre de Joncas n'est pas reconnue et ne pourra bénéficier d'un soutien à l'entretien. Les coûts pour la Municipalité seront donc à évaluer.

D'autres actions sont prévues :

- le retrait et remplacement du gravier par une autre matière pour rendre le site accessible à toutes et tous;
- l'implantation d'un potager urbain, en collaboration avec la Société de conservation des Îles (démarche Nourrir notre monde;
- l'installation de jeux libres pour enfants (18 mois-10 ans);
- la mise en place d'activités d'animation pour stimuler le sentiment d'appartenance et créer de nouvelles habitudes de fréquentation chez les citoyens, notamment dans le cadre de la programmation « Sillage » et en collaboration avec des acteurs du milieu (expositions, conférences, spectacles, ateliers de danse, piano public, restaurants éphémères, activités parents-enfants, cliniques de réparation de vélos, etc.).

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu

PORTRAIT ACTUEL (JANVIER 2021)

Nombre de terrains sportifs - aires de jeu **6**

Par village :

L'Île-d'Entrée 0

L'Île-du-Havre-Aubert 1

1. Terrain sportif multifonctions (hockey, basketball, tennis) - Centre multifonctionnel (J-IHA-01)

Aire de jeu
Voir Sites récréotouristiques - La Grave

Cours de l'école primaire Aux Iris*

L'Étang-du-Nord 1

2. Terrains de soccer - Centre multisport Desjardins (J-EDN-01)

Aire de jeu
Voir Sites récréotouristiques - La Côte

Cours de l'école primaire Saint-Pierre*

Cap-aux-Meules 1

3. Terrains sportifs (tennis, skate, basketball) (J-CAM-01)

Fatima 1

4. Terrains sportifs (balle-molle et soccer) (J-FAT-01)

Cours de l'école primaire Stella-Maris*
Anse-aux-Baleiniers**
Centre Alfred Gallant***

Havre-aux-Maisons 1

5. Terrains sportifs (soccer, volleyball) - Complexe municipal (J-HAM-01)

Cours de l'école primaire Centrale*

Grande-Entrée 1

6. Terrains sportifs (patinoire, soccer, balle-molle) et aire de jeu - Parc municipal de Grande-Entrée (J-GE-01)

Cours de l'école primaire Notre-Dame-du-Sacré-Coeur*

* Géré par le Centre de services scolaire des Îles (CSSI)
** Géré par le centre de loisirs de Fatima
*** Géré par le Centre Alfred Gallant

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu

ENSEMBLE DES VILLAGES

CONSTATS

Les terrains sportifs, appréciés de la population, nécessitent un entretien annuel. Certains gagneraient aussi à être munis d'équipements supplémentaires.

Les parcs avec aires de jeu pour enfants proviennent des secteurs privé, scolaire, municipal et des comités des loisirs. Puisque des signes de corrosion et de désuétude, ainsi que des problèmes de mise aux normes, ont été observés lors de la visite de l'URLS GÎM, il sera important de s'assurer de leur bon état (Forest, 2019).

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Les terrains sportifs continueront d'être entrenus et développés par la Municipalité, en collaboration avec les autres comités et organismes impliqués dans leur utilisation. À ce titre, une clarification de la répartition des responsabilités entre la Municipalité et les partenaires sera assurée, afin de mener à bien les opérations d'entretien, de gestion et de développement.

Pour les aires de jeu, l'URLS GÎM recommande à tous les partenaires de travailler avec les compagnies qui offrent des équipements certifiés à la Norme CAN/CSA-Z614, qui proposent des produits adaptés au climat maritime et qui donnent un bon service après-vente et de remplacement de pièces, afin d'offrir des environnements attrayants et sécuritaires (Forest, 2019).

Le Centre de services scolaires des Îles (CSSI) a entamé un large projet pour la réfection de leurs cours d'école. Un comité a été mobilisé pour chaque école afin de définir les besoins. La Municipalité et le CSSI, qui ont déjà un protocole d'entente quant à l'usage des espaces et équipements, ont la volonté de se concerter afin d'assurer une complémentarité des équipements sur le territoire. Selon ce protocole, les cours d'école sont accessibles aux citoyens en dehors des heures scolaires. Plusieurs cours d'école sont aussi à proximité d'installations municipales, d'où l'importance d'une concertation pour viser une complémentarité. Des rencontres de collaboration et concertation débuteront ce printemps 2021.

Terrain de balle-molle (Fatima)

Terrain de tennis (Cap-aux-Meules)

Patinoire (Grande-Entrée)

terrains sportifs - aires de jeu

L'ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT

CONSTATS

CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE BASSIN

Forces - En matière de terrains sportifs, les grandes forces du Centre multifonctionnel est la multifonctionnalité et l'attractivité de sa patinoire extérieure, qui permet non seulement la pratique du patin et hockey sur glace, mais aussi de plusieurs sports tout au long de l'année (hockey-balle, basketball, tennis, etc.) Le site est aussi éclairé et les utilisateurs ont accès à des vestiaires (selon un horaire). Mis à part quelques équipements à réparer (voir Forest, 2019), le terrain est en bon état. (Voir la section Sentiers - pistes pour les constats relatifs aux sentiers pédestres et de ski de fond adjacents au Centre multifonctionnel, qui sont très populaires).

Un projet de forêt nourricière, localisé à l'extrémité de l'espace occupé par l'ancien terrain de balle-molle, est aussi en développement (Société de conservation des Îles).

Faiblesses - L'amélioration de l'aménagement paysagé du site et l'ajout de mobilier urbain (tables, bancs, bacs multimatières) rendraient le site plus accueillant et attrayant, d'autant qu'il semble sous-utilisé lors de la saison estivale.

Une aire de jeu a aussi été retirée en raison d'un important problème de rétention d'eau et de drainage du terrain.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2022-2023 - Un processus de concertation citoyenne est envisagé pour déterminer les choix d'aménagement du terrain adjacent à la patinoire.

En plus de l'entretien annuel, les réparations nécessaires quant aux équipements sportifs seront effectués.

L'animation des terrains sportifs et l'organisation de ligues amicales ou d'événements sont des moyens à envisager pour favoriser une meilleure appropriation des lieux. Elles seront pensées en collaboration avec le comité de loisirs de L'Île-du Havre-Aubert.

Une aire de jeux libres devra aussi être pensée, en remplacement de celle qui a été retirée. Cette action pourra être conçue en lien avec le développement du pôle villageois de L' Île-du-Havre-Aubert.

Les orientations, les actions, les échéanciers et les coûts estimés seront définis à compter de 2022.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu

L'ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT

CONSTATS

SITE HISTORIQUE DE LA GRAVE - aire de jeu

Forces - La présence d'une aire de jeu est pertinente sur ce site récréotouristique très achalandé

Faiblesses - Par contre, les modules de jeu sont abîmés, non sécuritaires et non adaptés aux plus jeunes enfants (18 mois-5 ans). L'ensemble des problèmes sont détaillés dans le *Plan d'amélioration des parcs et espaces récréatifs et sportifs* (Forest, 2019).

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021 - Tel que mentionné précédemment, le réaménagement de l'aire de jeu (retrait du module de jeu actuel, détérioré et non sécuritaire et ajout de jeux libres destinés aux jeunes enfants d'âge préscolaire) est prévu
(voir Sites récréotouristiques - La Grave).

La Municipalité suivra les recommandations de l'URLS GÎM, qui suggère de travailler avec les compagnies offrant des équipements certifiés à la Norme CAN/CSA-Z614, proposant des produits adaptés au climat maritime et donnant un bon service après-vente et de remplacement de pièces, afin d'offrir des environnements attrayants et sécuritaires (Forest, 2019).

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu

L'ÉTANG-DU-NORD

CONSTATS

CENTRE MULTISPORT DESJARDINS - terrains de soccer

Forces - Situés à côté de la Polyvalente des Îles et du Campus des Îles-de-la-Madeleine, à un emplacement géographique central, ces terrains sont accessibles autant à la communauté étudiante qu'à l'ensemble de la population. Ils sont utilisés notamment pour les activités de l'Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine (ARSIM). Les terrains et le mobilier urbain sont en bonne condition, et un point d'eau potable est accessible.

Faiblesses - Le site n'est pas éclairé.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021 - En plus de l'entretien annuel du terrain, qui continuera d'être assuré, un projet d'éclairage est prévu. Une demande a été adressée en 2020 à ce sujet auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), mais a été refusée. Elle sera redéposée en 2021.

SITE DE LA CÔTE - TERRAINS DE JEU

Le site de La Côte fait partie des trois principaux sites récréotouristiques de la Municipalité. Il contient un terrain de pétanque et un jeu d'échecs géant. Voir section Site de La Côte.

Échéancier 2021-2022 - Voir section Site de La Côte.

Échecs - Site de La Côte (L'Étang-du-Nord)

Aire de jeu (Grande-Entrée)

Terrain de soccer (Havre-aux-Maisons)

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu

CAP-AUX-MEULES - centre-ville

CONSTATS

TERRAINS DE TENNIS, SKATE, BASKETBALL

Forces - La localisation de ces terrains est centrale (adjacents à la mairie).

Les terrains de tennis sont accessibles, invitants, bien éclairés et équipés de toilettes accessibles. Les équipements et le bâtiment de services sont de bonne qualité et bien entretenus, une clôture pare-vent entoure le terrain et une buvette extérieure est disponible.

Faiblesses - Le terrain de basketball et le parc de skate sont moins attrayants que les terrains de tennis, et certains utilisateurs pourraient être intimidés d'utiliser ces espaces sportifs (Forest, 2019). Ce site est utilisé comme lieu de rassemblement et de flânage. Des graffitis ont été observés au sol, sur les modules du parc de skate et sur la table de pique-nique.

La vente et la consommation de drogues et d'alcools sur le site ont été identifiés par le SLCVC comme des problèmes importants. Les collaborations existantes avec le travailleur de milieu, qui est sous la responsabilité d'un comité d'orientation chapeauté par l'organisme Carrefour Unité, et des appels répétés à la Sûreté du Québec n'ont pas permis à ce jour de rendre le lieu sécuritaire et accessible à diverses clientèles.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021 - Les problèmes persistant sur ces terrains (zone skate et basketball), des discussions et collaborations seront menées, tant avec des intervenants sociaux qu'avec des architectes paysagistes, avant de procéder à des investissements visant l'amélioration de ces sites. L'objectif sera d'améliorer la sécurité, l'attractivité et la convivialité de cet espace.

Les pistes de solution consistent entre autres à animer ce site en renforçant sa vocation sportive, à assurer une surveillance constante, ce qui entraînera des coûts à évaluer, et à améliorer ses aménagements :

- agrandir et éclater l'espace dédié à la pratique du skate ou autres sports roulants en enlevant une partie de la clôture;
- construire un terrain de basketball de rue;
- réparer et repeindre les équipements abîmés qui seront conservés dans cet espace;
- initier des périodes d'animation avec des groupes d'âge variés;
- aménager une aire de repos avec du mobilier urbain (tables et bancs) et quelques espaces de jeu libre à l'usage de tous et toutes

Note : L'intégration d'un petite espace de jeu libre pour enfants est prévue au centre-ville de Cap-aux-Meules, à la Place des gens de mer (voir section Sites récréotouristiques - Place des gens de mer).

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu
FATIMA

CONSTATS

TERRAINS SPORTIFS - balle-molle et soccer

Forces - Le terrain de balle-molle de Fatima est en très bonne condition et bien entretenu. Le site est bien aménagé et éclairé. Le panneau de pointage est fonctionnel.

Faiblesses - Il n'y a pas de filet pour protéger les stationnements qui sont situés autour du terrain. Aussi, un espace vert est aménagé comme terrain de soccer (avec des buts). Cependant, le terrain présente de petits dénivelés et il n'est pas ligné (il peut néanmoins être utilisé pour le jeu libre).

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021 - L'entretien annuel du terrain de balle-molle continuera d'être effectué. En cas de travaux d'amélioration, les normes du *Guide d'entretien des terrains de balle* (2017) seront respectées.

Par ailleurs, la Municipalité étant peu impliquée dans l'entretien et la gestion des espaces extérieurs du village de Fatima, une rencontre est envisagée avec les différents acteurs du milieu (notamment le comité de loisirs de Fatima et le comité de balle-molle) afin de connaître leurs besoins, leurs visions et leurs défis, et d'établir des collaborations (si nécessaire et souhaité).

AUTRES PROJETS À VENIR

Échéancier 2021 - Un parc à chiens est en cours de création (voir page suivante Parc à chiens).

La propriété des jeux de pétanque et modules d'exercice, qui appartiennent actuellement au Club des 50 ans et plus de Fatima, devrait être transférée à la Municipalité en même temps que le transfert de la salle communautaire, soit le 1er avril 2021. Une collaboration est à définir avec le Club.

Échéancier 2023 - Dans le cadre du projet de parcours cyclable, des modules d'entraînement pour enfants sont prévus sur le site du Centre Alfred-Gallant.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu

PARC À CHIENS (en projet) - FATIMA

CONSTATS

Depuis plusieurs années le projet de parc à chiens est sujet de discussions, surtout depuis la mise en place d'une réglementation interdisant les chiens libres sur les plages pendant une partie de l'année et exigeant que les chiens soient toujours en laisse dans les espaces publics. Aux Îles, 1 257 chiens ont été médaillés en 2020.

Sur le territoire, trois plages (Corfu, Cormorandière, Dune de l'ouest) ont été identifiées comme des espaces où les chiens peuvent se promener sans être tenus en laisse, mais on y retrouve des conflits d'usage car des randonneurs et des baigneurs utilisent ces mêmes espaces, et la circulation de véhicules motorisés y est également autorisée. Aussi, même si les propriétaires de chiens acceptent de promener leur chien en laisse, certains constatent qu'il y a peu d'espaces piétons sur le territoire qui se prête bien aux randonnées avec un chien.

Le parc à chiens offre la possibilité de laisser courir librement les chiens, sans laisse, dans un espace clôturé. Les chiens peuvent ainsi dépenser leur énergie et socialiser, tout comme leurs propriétaires.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021 - Un comité formé de deux élus, d'une employée municipale et de deux bénévoles, dont une agente canine, s'est réuni à plusieurs reprises en 2020 afin d'évaluer la faisabilité de la création d'un parc à chiens.

Un espace a été identifié, là où était le terrain de soccer en face de l'Anse-aux-Baleiniers à Fatima. Ce parc couvrira 1 050 pieds clôturés, pour former trois espaces distincts. Un abreuvoir est aussi prévu et, dans une deuxième phase, des modules de jeu pour chiens. Tout sera pensé pour assurer la sécurité et le bien-être des chiens et de leurs propriétaires. L'ouverture est prévue en 2021.

La création du parc implique des investissements de départ de 31 000 $. Le terrain sera de propriété municipale. Des coûts d'entretien annuel et d'assurances sont aussi à prévoir.

Une association sera créée, et les règlements du lieu seront conçus en collaboration avec l'agente canine et l'URLS GÎM. Quant aux modalités de gestion du lieu, elles sont en cours d'évaluation (modèle hybride impliquant la gestion des infrastructures par la Municipalité et la gestion des conduites - saine cohabitation - par l'association).

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu

HAVRE-AUX-MAISONS

CONSTATS

COMPLEXE MUNICIPAL - soccer et volleyball

Le Complexe sportif du Havre-aux-Maisons est une aréna qui a cessé ses activités en mars 2019. Le parc extérieur est composé de deux terrains de volleyball de plage et d'un terrain de soccer.

Forces - L'aménagement du terrain de soccer est adéquat, attrayant et sécuritaire. Le terrain, éclairé et entouré de filets protecteurs, est utilisé pour des activités structurées, en collaboration avec l'Association régionale de soccer des Îles-de-la-Madeleine. Les buts et autres mobiliers sont en bonne condition, et les joueurs ont accès à un point d'eau potable.

Faiblesses - Les terrains de volleyball de plage, implantés par le centre des loisirs de Havre-aux-Maisons, étaient en très mauvais état et leur installation n'avait pas été complétée. En 2020, à la demande d'un groupe de jeunes, la Municipalité a investi plus de 5 000 $ pour mettre aux normes un des deux terrains. Les utilisateurs ont apprécié cette infrastructure, mais étaient très peu nombreux à en profiter. De plus, la moyenne d'utilisation était d'environ une fois semaine. Aucune publicisation n'a été menée pour informer la population de cette infrastructure, puisque les rassemblements en période pandémique étaient à proscrire.

Globalement, cet espace extérieur est sous-utilisé en l'état actuel, et certains éléments nuisent à sa convivialité (problèmes d'entretien, absence de toilettes, présence de bâtiments de rangement en périphérie du site, etc.).

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Cet espace représente un beau potentiel de milieu de vie et de rencontres au coeur de Havre-aux-Maisons. Un projet de parc actif est actuellement en cours d'élaboration, incluant à proximité un projet de logements. L'ajout de ce parc a pour objectif de dynamiser le cœur du village et d'en faire un lieu de rencontre pour tous et toutes.

Échéancier 2021-2022 - Le SLCVC de la Municipalité, en collaboration avec l'URLS GÎM et un comité formé par le conseiller du village (comité représentatif d'une diversité de citoyens, de différents groupes d'âge par exemple) travaillent depuis la fin janvier à l'élaboration de ce projet. Le début des travaux (première phase) est envisagé pour l'automne 2021 et pourrait s'effectuer sur plusieurs phases (échéancier à déterminer selon l'ampleur du projet). L'investissement de départ est estimé à 300 000 $.

En cours d'évaluation (site de tir) - Depuis plusieurs années, la Municipalité reçoit des demandes de la part d'organisations pour l'implantation d'un site de tir (arme à feu, arc, arbalète, etc.). La vocation de ce site, identifiée par ces organisations, serait la pratique du tir en prévision des examens annuels requis pour conserver le droit au port d'arme (policiers-agents, Rangers canadiens, etc.). Plus récemment, des demandes ont aussi été reçues de citoyens, pour pratiquer le tir de loisir. Ces demandes seront donc évaluées par la Municipalité (faisabilité, localisation du site, etc.).

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

terrains sportifs - aires de jeu

GRANDE-ENTRÉE

CONSTATS

PARC MUNICIPAL - aires de jeu et terrains variés

Forces - Ce parc offre des activités quatre saisons et est situé juste à côté de l'école primaire, ce qui permet une grande variété d'utilisations. Les utilisateurs ont accès à un bâtiment de service selon un horaire. La patinoire est éclairée et sa surface asphaltée permet la pratique de différentes activités sportives en saison estivale.

Faiblesses - De manière générale, des travaux d'entretien ou de réparation sont requis sur les terrains (patinoire, soccer, balle-molle) et dans l'aire de jeu pour enfants afin que ce parc demeure sécuritaire et attrayant. Des traces de vandalisme sont observées dans le parc : déchets, jeux brisés, graffitis sur le mobilier urbain. Il serait pertinent de faire l'ajout d'un bac multimatières près du stationnement, et d'un coffre à jouets (contenant du matériel pour la patinoire et le terrain de soccer). Aussi, le terrain de balle-molle semble sous-utilisé.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021-2022 - En plus de voir à l'entretien annuel du parc, une concertation avec le comité de loisirs et une consultation citoyenne sont prévues au sujet de la réfection de l'aire de jeu, de la planification de périodes de jeux organisés et des préférences en matière d'activités sportives. Ces rencontres permettront de maximiser l'ensemble du parc municipal en place.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sentiers - pistes

PORTRAIT ACTUEL (JANVIER 2021)

Nombre de sentiers **12**

Par village :

L'Île-d'Entrée 1

1. Sentier pédestre Ivan-Quinn (1,5 km) (S-IE-01)

L'Île-du-Havre-Aubert 2

2. Sentier pédestre (2,7 km) et de ski de fond (4,9 km) du Centre multifonctionnel (S-IHA-01)
3. Sentier pédestre du Lac Solitaire (2,7 km) (S-IHA-02)

Sentier de la Réserve des Demoiselles* (1 km)

L'Étang-du-Nord 3

4. La Bouillée de Bois (3 km) (S-EDN-01)
5. Sentier cyclopédestre - site de La Côte (3 km) (S-EDN-02)
6. Sentier de ski de fond La Vernière (7 km) (S-EDN-03)

Belvédère de La Martinique**
Sentier de raquette*** (17,4 km)

Cap-aux-Meules 2

7. Sentiers pédestre (5,3 km) et de ski de fond (10,1 km) du Parc des Buck (S-CAM-01)
8. Piste cyclopédestre du Littoral (4 km) (S-CAM-02)

Fatima 2

9. Piste cyclopédestre de Fatima - Belle-Anse (2,8 km) (S-FAT-01)
10. Sentier du Barachois (2 km, 4 km a-r) (S-FAT-02)
Géré en collab. avec Attention FragÎles

Havre-aux-Maisons 2

11. Sentier pédestre Cap-Rouge (2,6 km) (S-HAM-01)
12. Sentier de ski de fond (ch. des Bas) (7,1 km) (S-HAM-02)

Parc des Sillons* (700 m)

Grande-Entrée 0

Sentier pédestre de l'île Boudreau* (4 km a-r)

* Géré par la SCIM
** Géré en collab. par le Comité Zip et l'association de VTT
*** Géré par le Club de plein air des Îles

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sentiers - pistes

ENSEMBLE DES VILLAGES

CONSTATS

Les sentiers sont abondamment fréquentés par la population, comme en témoignent les résultats du sondage. La plupart des sentiers municipaux sont soit sur des terrains de propriété municipale ou l'objet d'ententes signées avec les propriétaires.

Forces - Les sentiers ou pistes offrent aussi une diversité de loisirs, estivaux et hivernaux, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité : marche, vélo, ski de fond et raquette. Globalement, la majorité d'entre eux sont attrayants, bien entretenus et sécuritaires. Le critère d'accessibilité aux sentiers est globalement bon, notamment du fait de leur gratuité d'accès et de leur usage multigénérationnel.

Faiblesses - Les sentiers sont difficilement praticables pour les personnes à mobilité réduite. Les autres faiblesses concernent la signalisation, notamment l'absence d'une carte du sentier à l'entrée du site ou sur le site Web de la Municipalité.

Sentier cyclopédestre de Belle-Anse - Pour ce sentier, quelques autres problèmes sont à signaler : aucun droit de passage n'a été signé, il y a présence de VTT et autres véhicules, et certains propriétaires de roulottes ou chalets utilisent ce sentier comme chemin d'accès à leur propriété.

Note : Les sentiers de VTT sont exclus du Plan directeur, n'étant pas de gestion municipale. La Municipalité a posé des panneaux de signalisation (zones autorisées de VTT) et a signé des ententes de droits d'accès sur certaines portions de sentiers, mais elle n'en assure pas l'entretien. Il est toutefois important de considérer l'harmonisation et la gestion intégrée de tous les sentiers par secteur pour assurer une saine gestion du milieu naturel et éviter les conflits d'usage.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

En concordance avec les tendances actuelles et les préférences citoyennes en matière de loisir (notamment de loisir intergénérationnel), la Municipalité continuera à entretenir et développer les sentiers. Une classification des sentiers est envisagée (par niveau de difficulté), et une fiche d'évaluation sera conçue afin d'évaluer annuellement les installations, et ainsi de s'assurer de leur qualité et de la satisfaction des utilisateurs.

Protocoles d'entente (2021) - Dans le cas des sentiers et pistes pour lesquels aucun protocole d'entente n'a été développé, la Municipalité verra à en rédiger et en faire signer un (pour les sentiers du Littoral et de Belle-Anse, notamment). Si aucune entente n'est convenue avec les propriétaires de terrains, la Municipalité retirera les espaces concernés du parc municipal, ne pouvant assurer la sécurité de ses utilisateurs.

Parc des Buck (2021) - En plus de l'entretien annuel, des investissements d'un peu plus de 100 000 $ sont prévus pour les installations montrant des signes de désuétude. Une demande de financement a été adressée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur via le programme PSSPA. Les travaux auraient lieu à l'automne 2021 si la demande est acceptée. Des travaux seront dans tous les cas à prévoir à court terme.

Sentier de la Bouillée de Bois (2023) - La Municipalité évaluera la possibilité d'aménager ce sentier pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Autres sentiers - Voir Saison hivernale et Sentier du Littoral.

Parc des Buck (Cap-aux-Meules)

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sentiers - pistes
SAISON HIVERNALE

CONSTATS

Sentiers pédestres - Les sentiers pédestres ne sont pas entretenus durant l'hiver.

Sentiers de ski de fond - Les sentiers de ski de fonds (pour tous les villages) sont développés et gérés par les bénévoles du Club de ski de fond. Des ententes de droits d'accès ont été signées avec tous les propriétaires de terrains inclus dans le parcours des sentiers.

Le traçage et l'entretien se fait en collaboration entre le Club et la Municipalité. Toutefois, il n'existe aucun protocole d'entente officiel entre ces deux organisations. Bien que la collaboration soit excellente, il sera important de rédiger un protocole, comme le prévoit le Cadre normatif de soutien et de reconnaissance des organismes (en cours d'élaboration par le SLCVC).

Pistes de glissade - Des pistes de glissade aménagées manquent à l'offre hivernale de loisirs.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021 (sentiers pédestres) - Pendant l'hiver 2021 un projet pilote, issu d'une initiative citoyenne, sera en cours dans le sentier pédestre du Cap-Rouge pour le rendre praticable. Le comité des loisirs de Havre-aux-Maisons a fait l'acquisition d'un *snow-dog*, une machinerie pour aplanir la neige afin que le sentier soit plus accessible. Différents essais seront faits au cours de l'hiver, dans une collaboration entre ce comité des loisirs et le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) de la Municipalité (avec l'aide du technicien logistique et équipements).

Ce projet pilote consistera à évaluer l'efficacité de cet équipement, à s'assurer que le sentier soit sécuritaire pour ses utilisateurs, et à voir à ce qu'aucun dommage ne soit causé à la propriété privée ou encore aux infrastructures municipales. Un rapport sera remis à la direction du SLCVC à la fin du projet.

Échéancier 2022 (sentiers de ski de fond) - Le protocole d'entente entre le Club de ski de fond et la Municipalité traitera notamment des droits de passage, de l'entretien et des coûts de la machinerie pour tracer les pistes (propriété du Club), ainsi que de la contribution annuelle au Club de ski de fond pour participer financièrement à l'entretien des pistes.

Échéancier 2022 (pistes de glissade) - L'ajout de pistes de glissade aménagées bonifiera l'offre hivernale familiale.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sentiers - pistes

SENTIER DU LITTORAL - Cap-aux-meules

CONSTATS

Le sentier cyclopédestre du Littoral est très utilisé. Mais malheureusement, il a été affecté gravement par l'érosion des dix dernières années, de sorte que certaines sections sont devenues impraticables, et impliquent des détours ou déviations pour ses utilisateurs. Par contre, l'escalier et le belvédère sont en excellente condition et très attrayants.

Bien que les investissements nécessaires à sa réparation et son entretien sont importants, il apparaît pertinent de préserver cette piste, en raison notamment de sa forte appréciation par les résidents et les touristes, de l'usage intergénérationnel qu'il permet et de son unicité sur le territoire des Îles.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2022 - Le projet de protection du littoral de Cap-aux-Meules, prévu pour 2022, est l'occasion pour la Municipalité d'une réfection du sentier du Littoral, pour rendre le parcours plus agréable et sécuritaire.

Une somme de 300 000 $ a été reçue du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour la protection du rivage derrière l'hôpital. Il a été été suggéré d'utiliser une partie de ce montant pour financer la réfection du sentier du Littoral, estimée à un peu plus de 210 000 $.

Tous les efforts seront donc mis pour refaire le sentier comme il était auparavant, à l'exception de la section derrière le cimetière, compte tenu du risque d'éboulement et de la hauteur de la falaise. La préparation des plans sera réalisée dans le courant de l'année 2021.

Escalier du sentier du Littoral (Cap-aux-Meules)

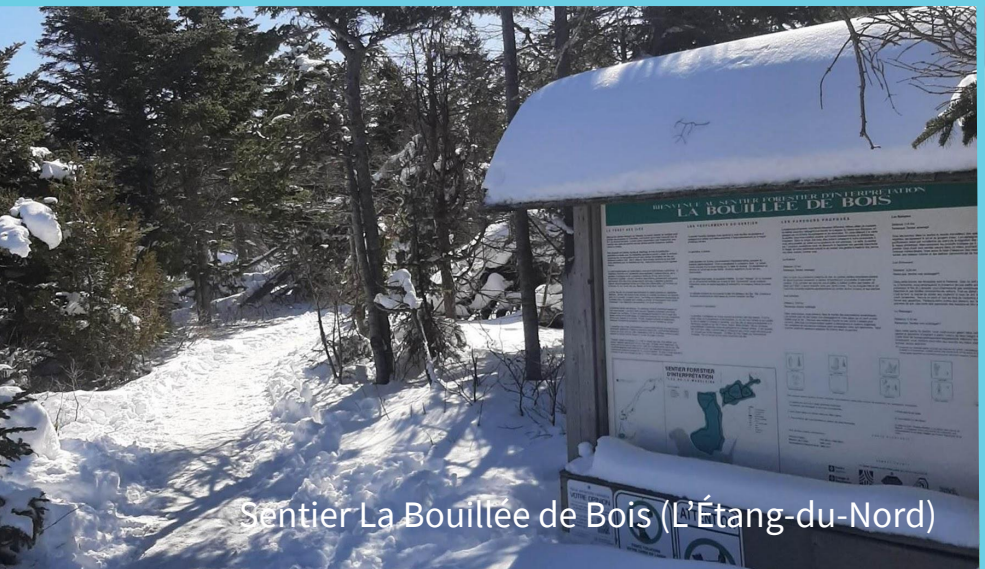

Sentier La Bouillée de Bois (L'Étang-du-Nord)

Buttes des Demoiselles (L'Île-du-Havre-Aubert)

« [...] il faut offrir des circuits qui permettent aux citoyens d'effectuer des déplacements actifs sur des voies accessibles, attrayantes et sécuritaires »

Recommandation de l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Forest, 2019, p. 120)

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

sentiers - pistes

PARCOURS CYCLABLE (en projet)

CONSTATS

La pratique du vélo a connu au cours des dernières années un important essor aux Îles-de-la-Madeleine. À l'instar des Québécois de l'ensemble de la province, les résidents des Îles sont à différents niveaux des adeptes du vélo, comme sport et mode de transport actif et écologique. Malgré les forts vents, le territoire, généralement dépourvu de pentes abruptes, ponctué de points de vue magnifiques et d'attraits récréotouristiques, favorise cette pratique. Les résultats du sondage en ligne montrent d'ailleurs la popularité d'un projet de parcours cyclable.

On retrouve sur le territoire de petites sections de piste cyclable, mais il n'existe pas, abstraction faite des 19 km de Route verte, un véritable circuit continu et étendu sur plusieurs kilomètres.

Pour le conseil municipal, il devient urgent de relancer le dossier de parcours cyclable permettant de planifier la mise à niveau et le développement d'un réseau complètement accessible, sécuritaire et attractif.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021-2024 - Le projet consiste à augmenter l'étendue du réseau cyclable en tenant compte des circuits ponctuels existants et en répondant aux exigences de la Route verte - rapport interne *Le réseau cyclable* (Arseneau, 2021). Il ne s'agit pas de développer des bouts de sentiers en milieu naturel comme ce fut le cas par le passé. Ce qui est envisagé, c'est un parcours cyclable, principalement sur la voie publique, étendu sur tout le territoire des Îles et adapté à ses particularités. Le budget évalué pour l'année 1 est de 1 119 000 $.

Pour ce faire, la Municipalité a mandaté le SLCVC afin qu'il entreprenne cette démarche et autorise l'embauche d'un chargé de projet dans le but d'accélérer le processus. Le conseil municipal manifeste dès le départ une volonté d'être informé sur l'évolution du dossier et pour en assurer la régularité propose de créer un comité de liaison dont le mandat est principalement d'assurer une certaine cohésion et lien entre les élus et l' équipe technique (employés).

Travaux, sensibilisation, formation, communications - Les travaux prévus pour 2021-2024, et diverses modalités de mise en oeuvre, sont détaillés dans le rapport *Le réseau cyclable* (Arseneau, 2021). En plus des travaux, la sécurisation du parcours, notamment par une signalisation adaptée, un programme de sensibilisation et de formation (afin de permettre à la population résidente de s'approprier ce grand projet), et un plan de communication et promotion sont prévus. Des supports à vélo seront installés dans tous les stationnements pour voitures (2021-2022).

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

accès de plage

Les pages suivantes indiquent les orientations et les actions spécifiques aux nombreux accès de plage, lesquels seront regroupés en trois sous-catégories d'aménagement : de niveaux 1, 2 et 3.

PORTRAIT ACTUEL (JANVIER 2021)

Nombre d'accès de plage **22**

Nombre par village ou dune :

Île d'Entrée 0

L'Île-du-Havre-Aubert 6

1. Plage du Sandy Hook (P-IHA-01)
2. Plage du Belvédère (P-IHA-02)
3. Plage de l'Ouest (P-IHA-03)
4. Plage du Cap (P-IHA-04)
5. Plage de La Martinique (P-IHA-05)
6. Plage de La Martinique (P-IHA-06)

Plage du Bassin*
Plage de l'Anse-à-la-Cabane*

L'Étang-du-Nord 4

7. Plage de La Martinique (P-EDN-01)
8. Plage de La Martinique (P-EDN-02)
9. Plage de La Martinique (P-EDN-03)
10. Plage du Corfu (P-EDN-04)

Plage à Avila-Landry*
Plage de la Digue*

Cap-aux-Meules 1

11. Plage du poste de police (P-CAM-01)

Fatima 1

12. Plage de la Dune-du-Nord (Fatima) (P-FAT-01)

Anse-aux-Baleiniers**

Havre-aux-Maisons 7

13. Plage de la Pointe-Basse (P-HAM-01)
14. Plage de l'Échouerie (P-HAM-02)
15. Plage de la Dune-du-Sud - halte routière (P-HAM-03)
16. Plage de la Dune-du-Sud - Cormorandière (P-HAM-04)
17. Plage de la Dune-du-Nord - Pont du Détroit (P-HAM-05)
18. Plage de Pointe-aux-Loups (P-HAM-06)
19. Plage de Pointe-aux-Loups P-HAM-07)

Grande-Entrée 3

20. Plage-halte ch. des Pealey (P-GE-01)
21. Plage du Bassin Ouest (P-GE-02)
22. Plage du Bassin Est (P-GE-03)

* Accès de plage de propriété privée
** Géré par le centre des loisirs de Fatima

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

accès de plage
ENSEMBLE DES VILLAGES

CONSTATS

Les plages des Îles font la notoriété de l'archipel et la fierté des citoyens : 300 km de plage de sable fin. Très prisées par les visiteurs, les plages sont aussi très fréquentées par les résidents des Îles, et ce, à l'année. La dégradation importante des écosystèmes côtiers a conduit il y a environ 20 ans à la mise en place d'aménagements pour permettre l'accès aux plages et aux plans d'eau en minimisant l'impact de la circulation sur les milieux naturels.

Certains aménagements ont été mis à niveau en 2015, par un partenariat entre les organismes en environnement et la Municipalité, dans le cadre du programme PIC150 de Développement économique Canada. Via ce programme, des organisations telles qu'Attention FragÎles ont aussi développé une expertise quant aux interventions à prioriser dans les milieux fragiles. Les structures massives (passerelles, escaliers, etc.) ont laissé la place à des structures plus souples (échelles à sable, trottoirs de bois), qui s'adaptent à la dynamique des milieux et diminuent la pression sur le territoire. Par contre, dans certains secteurs, des aménagements sont encore nécessaires.

Un travail de signalisation (spécificités du site, conduites sécuritaires et écoresponsables, affichage sur la voie publique, etc.) est aussi requis. Puisqu'aucune plage n'est surveillée, il est particulièrement important de mentionner à l'entrée du site les bonnes pratiques à adopter. Par ailleurs, les accès de plage sont globalement inadaptés pour les personnes à mobilité réduite.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Afin de mieux planifier les actions, les accès de plage ont été classés, dans le présent Plan directeur, en trois catégories (niveaux 1, 2 et 3) selon l'ampleur de leurs aménagements (voir pages suivantes). Certains accès de plage sont exclus des espaces municipaux, en raison de l'absence d'aménagements municipaux, du manque de stationnement, ou encore de leur statut de propriété privé. C'est le cas des plages du Bassin, de l'Anse-à-la-Cabane, à Avila-Landry et de la Digue.

Échéancier 2021 (aménagements inclusifs) - Les accès classés de troisième niveau sont particulièrement propices à une diversité de services, commodités et aménagements inclusifs (accès en Mobi-Mat® ou Access-Mat®). La mise en place d'aménagements pour personnes à mobilité réduite sera aussi évaluée pour les autres catégories d'accès de plage (niveaux 1 et 2).

Échéancier 2021-2022 (sécurité nautique) - Il est de l'obligation de la Municipalité (et des propriétaires de terrain) d'inciter à des bonnes pratiques. Pour chaque plage municipale, des bouées de sauvetage seront mises à disposition (localisation à déterminer). De plus, dès le mois de mars, la Municipalité fera partie d'un projet-pilote mis en place par l'URLS GÎM (Projet plages et rivières) ayant pour objectif de favoriser la sécurité des utilisateurs. Ce projet, qui s'échelonnera de mars à septembre 2021, permettra l'élaboration d'un plan de communication municipal spécifique aux sites riverains (panneaux d'affichage aux accès de plage, communications sur le site Web et la page Facebook, etc.), de même qu'une campagne de sensibilisation.

Plage de la Dune-du-Sud (Havre-aux-Maisons)

Plage du Corfu (L'Étang-du-Nord)

Plage du Sandy Hook (L'Île-du-Havre-Aubert)

15 ACCÈS DE PLAGE NIVEAU 1

Les accès de plage suivants seront dorénavant classés de niveau 1 en matière d'aménagements. Pour certains de ces accès, la Municipalité a relevé des interventions à venir.

L'Île-du-Havre-Aubert
Plage du Belvédère* (P-IHA-02)
Plage de l'Ouest (P-IHA-03)
Plage de La Martinique (P-IHA-05)
Plage de La Martinique (P-IHA-06)
*Des améliorations sont à apporter au stationnement de l'accès de plage du Belvédère (P-IHA-02) pour assurer la sécurité des utilisateurs. Ces améliorations devront tenir compte du milieu humide à proximité.

L'Étang-du-Nord
Plage de La Martinique (P-EDN-01)
Plage de La Martinique (P-EDN-02)
Plage de La Martinique* (P-EDN-03)
* L'accès P-EDN-03 devra possiblement être fermé, en raison de l'érosion, et restauré. La Municipalité et Attention Fragîles analyseront en collaboration la possibilité de le remplacer par un autre accès (près de l'ancienne sablière).

Fatima
Plage de la Dune-du-Nord (Fatima) (P-FAT-01)

Havre-aux-Maisons
Plage de l'Échouerie (P-HAM-02)
Plage de la Dune-du-Sud - Cormorandière (P-HAM-04)
Plage de la Dune-du-Nord - Pont du Détroit (P-HAM-05)
Plage de Pointe-aux-Loups P-HAM-06)
Plage de Pointe-aux-Loups P-HAM-07)

Grande-Entrée
Plage du Bassin Ouest*(P-GE-02)
Plage du Bassin Est (P-GE-03)
* Pour l'accès de plage du Bassin Ouest (P-GE-02), une entente est en cours avec les propriétaires visant l'acquisition d'un terrain et l'aménagement d'un stationnement de 30 voitures (coûts d'acquisition et d'aménagement d'environ 25 000 $).

CONSTATS, ORIENTATIONS ET ACTIONS

Certains accès de plage sont situés directement en bordure de route dans des milieux fragiles (cordon dunaire) ne laissant que peu de place à l'aménagement d'infrastructures, tandis que d'autres accès de plage sont éloignés, dans des endroits où la circulation de véhicule de service (camion collecte de matières résiduelles, toilettes, etc.) y est plus difficile. Dans l'exercice du présent Plan directeur, il a donc été décidé de les classer dans les accès de plage de niveau 1, c'est-à-dire très faiblement aménagés.

Échéancier 2022 - En collaboration avec les organismes environnementaux ayant développé l'expertise en milieux dunaires, voir à ce que ces accès de plage soient munis de manière adéquate des infrastructures et équipements suivants, et en assurer leur entretien :

- espaces de stationnement;
- supports à vélo;
- bouées de sauvetage;
- aménagements souples de la voie d'accès;
- balisage et signalisation.

Note : aucun bac multimatières ne se trouve sur ces sites, aucune collecte de matières résiduelles n'y est effectué. Un panneau de signalisation indiquera aux visiteurs de rapporter leurs déchets.

4 ACCÈS DE PLAGE NIVEAU 2

La Municipalité a relevé certaines particularités qui justifient des aménagements de niveau 2 pour les accès de plage suivants.

L'Île-du-Havre-Aubert

Plage du Sandy Hook (P-IHA-01)

Cet accès demande déjà un aménagement important pour le concours international des Châteaux de Sable.

Cap-aux-Meules

Plage du poste de police (P-CAM-01

Cet accès est situé à même le sentier du Littoral (piste cyclopédestre), et il est un accès aux kayaks pour la visite des grottes.

Havre-aux-Maisons

Plage de la Pointe-Basse (P-HAM-01)

Un protocole d'entente sera rédigé avec les propriétaires du terrain servant de stationnement.

Grande-Entrée

Plage - halte ch. des Pealey (P-GE-01)

Des toilettes publiques se trouvent à proximité sur le site de La Pointe de la Grande-Entrée.

CONSTATS, ORIENTATIONS ET ACTIONS

Certains accès de plage sont situés aux abords de sites très fréquentés en raison de paysages incontournables ou encore pour la pratique d'activités diverses. Il ne s'agit pas des plages les plus fréquentées pour la baignade, mais elles font partie des attraits incontournables. La Municipalité s'assurera donc qu'ils soient dotés d'équipements minimaux, pour en améliorer la convivialité.

Échéancier 2022 - En collaboration avec les organismes environnementaux ayant développé l'expertise en milieux dunaires, voir à ce que ces accès de plage soient munis de manière adéquate des infrastructures et équipements suivants, et en assurer leur entretien :

- espaces de stationnement;
- supports à vélo;
- bouées de sauvetage;
- bancs;
- bacs multimatières;
- toilettes écologiques ou portatives (à évaluer selon les sites);
- aménagements souples de la voie d'accès;
- balisage et signalisation.

3 ACCÈS DE PLAGE NIVEAU 3

Havre-aux-Maisons

Plage de la Dune-du-Sud - halte routière (P-HAM-03)

Ce site municipal (aussi halte routière) est le seul actuellement qui possède un aménagement de niveau 3. Il est très fréquenté par la population locale, les touristes et les utilisateurs du parc de roulottes à proximité. Il est déjà aménagé avec des installations fixes (restaurant géré selon un protocole d'entente avec le propriétaire du bâtiment qui loue une parcelle de terrain, stationnement, passerelle, rampe d'accès à la plage, toilettes publiques, tables de pique-nique couvertes d'un toit, îlot de poubelles). Mais des travaux de réaménagement et de mise aux normes sont prévus en 2021 (relocations des sanitaires, acquisition d'un tapis d'accès pour personnes à mobilité réduite et reconfiguration du stationnement. L'ajout d'une crèmerie mobile et d'une aire de jeu sur le terrain adjacent est aussi en évaluation. L'ensemble des actions devront tenir compte de l'érosion sur ce site (falaises fragilisées) et préserver le caractère naturel du lieu.

L'Île-du-Havre-Aubert

Plage du Cap (P-IHA-02)

Cet accès possède déjà des installations importantes (longue passerelle de bois, tables, modules de jeu. Le stationnement est toutefois à reconfigurer, très fréquenté par la population locale. Nous analyserons la possibilité d'y ajouter d'autres équipements pour en faire un accès de plage de niveau 3 (voir ci-contre).

L'Étang-du-Nord

Plage du Corfu (P-EDN-01)

Cet accès de plage n'est actuellement pas aménagé. Or, selon le sondage citoyen, cette plage est la plus fréquentée. Il serait donc pertinent de la munir de quelques équipements. La Municipalité prévoit une concertation avec la microbrasserie située à proximité, afin d'évaluer la possibilité d'aménager un stationnement sur le terrain municipal en face de celle-ci. Advenant une évaluation favorable, ce terrain pourrait aussi accueillir des installations sanitaires permanentes, ainsi que les autres installations prévues pour les accès de plage aménagés (voir ci-contre).

CONSTATS, ORIENTATIONS ET ACTIONS

Certaines plages sont très fréquentées par les adeptes de la baignade ou de plage, et situées dans des endroits spacieux et propices à l'aménagement d'infrastructures. Certaines sont déjà munies d'installations, mais nécessitent des réaménagements (la plage de la Dune-du-Sud à Havre-aux-Maisons, qui agit déjà comme halte routière aménagée, et celle du Cap à L'Île-du-Havre-Aubert). Un autre accès, très fréquenté, n'est pas encore aménagé (plage du Corfu), mais est localisé près d'un terrain municipal qui offre un potentiel intéressant.

Échéancier 2021-2022 - La Municipalité recommande de classer ces accès de plage dans la catégorie 3, et de les munir de ces infrastructures et équipements, dont elle assurera l'entretien :

- espaces de stationnement;
- supports à vélo;
- bouées de sauvetage;
- bancs;
- tables de pique-nique;
- bac multimatières;
- bloc sanitaire fixe;
- tapis d'accès pour les personnes à mobilité réduite;
- balisage et signalisation.

L'aménagement de l'accès de la Dune-du-Sud est prévu en 2021, et l'analyse des deux autres accès, en 2022.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

accès aux plans d'eau

PORTRAIT ACTUEL (JANVIER 2021)

Nombre d'accès aux plans d'eau **5**

Par village ou dune :

Île d'Entrée 0

L'Île-du-Havre-Aubert 3

1. Site de la Pointe à Fox (mise à l'eau) (E-IHA-01)
2. Parc Fred-Jomphe (kitesurf) (E-IHA-02)
3. Site de la Chaloupe (kitesurf) (E-IHA-03)

L'Étang-du-Nord 1

4. Site du chemin des Chalets (mise à l'eau) (E-EDN-01)

Cap-aux-Meules 0

Fatima 0

Havre-aux-Maisons 1

5. Site de Pointe-aux-Loups (mise à l'eau) (E-HAM-01)

Grande-Entrée 0

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

CONSTATS

PARC FRED-JOMPHE (kitesurf)

Forces - faiblesses - Ce site est de loin le plus achalandé pour la pratique du kitesurf, très populaire auprès des touristes. Il s'agit d'un site accessible et sécuritaire par toutes les directions de vent, peu profond. Les utilisateurs peuvent profiter des aménagements sur place (tables, bancs, toilettes chimiques, poubelles). Or, ce fort achalandage engendre des problèmes de sécurité (par exemple, un débordement du stationnement) et une fragilisation des milieux naturels. Avec la monté des eaux, le stationnement est à réaménager presque à chaque année.

SITE DE LA CHALOUPE (kitesurf)

Forces - faiblesses - Ce site a été créé en raison du débordement du Parc Fred-Jomphe, surutilisé.

SITES DE MISE À L'EAU

Pointe à Fox - chemin des Chalets - Pointe-aux-Loups

Trois rampes de mise à l'eau pour petites embarcations sont situées sur des terrains municipaux. Elles permettent l'accès au public aux plans d'eau intérieurs (baies et lagunes).

accès aux plans d'eau

ENSEMBLE DES VILLAGES

ORIENTATIONS ET ACTIONS

En cours - Une analyse, menée avec des acteurs du milieu (dont l'Association de kitesurf), est en cours pour ces deux espaces situés à proximité, très achalandés par les kitesurfers. Les réflexions concernent notamment les enjeux de sécurité et environnementaux*.

Pour le Parc Fred-Jomphe, le projet en évaluation concerne le déplacement du stationnement pour en créer un nouveau à l'entrée du site, ainsi que le déplacement des aménagements dans une zone plus stable (tables, bancs, toilettes, etc.) Le tout devra être accompagné d'une campagne de communication et de sensibilisation.

Pour le Site de la chaloupe, un réaménagement est aussi souhaité, mais une analyse des espèces floristiques devra être effectuée avant de procéder.

* Des problèmes ont aussi été identifiés pour le site du Pont du Détroit, un espace qui ne relève pas de la Municipalité. Ce site est situé face à l'accès de plage de la Dune-du-Nord (P-HAM-05). Aucun espace de stationnement se trouvant à proximité, les kitesurfers utilisent les abords de la route, ce qui est interdit et non sécuritaire. Une analyse est en cours, impliquant le ministère des Transports (MTQ), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Municipalité et l'Association de kitesurf, afin d'identifier un terrain à proximité pour l'aménagement d'un stationnement clôturé. Une signalisation, notamment sur la voie publique, devra aussi être pensée.

haltes de contemplation

PORTRAIT ACTUEL (JANVIER 2021)

Nombre de haltes - aires de contemplation **9**

Nombre par village :

L'Île-d'Entrée 0

L'Île-du-Havre-Aubert 0

L'Étang-du-Nord 2

1. Halte de la Pointe de l'Échouerie - Gros-Cap (H-EDN-01)
2. Phare du Borgot (H-EDN-02)

Belvédère de la Martinique*

Cap-aux-Meules 2

3. Escalier du rocher (H-CAM-01)
4. Quai de Cap-aux-Meules (H-CAM-02)

Fatima 3

5. Halte de Belle-Anse (H-FAT-01)
6. Pointe à Frank (H-FAT-02)
7. Belvédère - Ancien pont (H-FAT-03)

Havre-aux-Maisons 2

8. Belvédère - Ancien pont (H-HAM-01)
9. Échouerie - Pointe-Basse (H-HAM-02)

Grande-Entrée 0

* Géré en collab. par le Comité ZIP et VTT des Îles.

5. ORIENTATIONS ET ACTIONS

haltes de contemplation

ENSEMBLE DES VILLAGES

9 HALTES DE CONTEMPLATION

Pour chacune des haltes de contemplation, les équipements existants ont été listés.

L'Étang-du-Nord

Halte de la Pointe de l'Échouerie - Gros-Cap (H-EDN-01)

- Stationnement, tables de pique-nique, toilettes, poubelles

Halte du Phare du Borgot (H-EDN-02)

- Stationnement, bancs, toilettes

Cap-aux-Meules

Escalier du rocher (H-CAM-01)

- Bancs, toilettes à proximité (Place des gens de mer)

Quai de Cap-aux-Meules (H-CAM-02)

- Bancs, toilettes à proximité (Place des gens de mer)

Halte de Belle-Anse (H-FAT-01)

- Stationnement, tables de pique-nique, poubelles

Pointe à Frank (H-FAT-02)

- Stationnement, bancs

Belvédère - Ancien pont (H-FAT-03)

- Stationnement, petit sentier asphalté

Havre-aux-Maisons

Belvédère - Ancien pont (H-HAM-01)

- Stationnement, petit sentier asphalté

Échouerie - Pointe-Basse (H-HAM-02)

- Stationnement, poubelles

Note : Ajout de tables de pique-nique et bancs envisagé.

CONSTATS, ORIENTATIONS ET ACTIONS

Échéancier 2021 - Les haltes de contemplation incluses dans le Plan directeur sont celles où la Municipalité assure l'entretien de l'aménagement ou autre gestion (matières résiduelles, etc.) Elle continuera d'agir en ce sens, afin de préserver la sécurité et l'esthétique de ces lieux.

Élément à considérer (halte du Phare du Borgot) - La toilette située à l'entrée de la halte du Phare du Borgot a fait l'objet de nombreuses intrusions par effraction tout au cours de l'été. La gestion de l'entretien de cet espace (et de l'ensemble des espaces extérieurs) sera repensée, afin d'optimiser le circuit d'entretien des employés (lieux de déplacements, fréquence, etc.).

L’Échouerie de la Pointe-Basse (Havre-aux-Maisons)

6. ÉCHÉANCIER 2021 - 2023

PLAN D'ENSEMBLE

2021

Ensemble des villages

- Parcours cyclable - Installation de supports à vélo, sensibilisation (phase 1)
- Sécurité nautique - Participation au Projet plages et rivières de l'URLS GÎM
- Protocoles - Élaboration de protocoles d'entente pour accès aux sentiers
- Entretien et gestion - Embauche d'une équipe d'employés et élaboration d'une solution pour les déchets de plage

L'Île-du-Havre-Aubert

- Site de La Grave - Analyse des améliorations requises (implantation d'une aire de jeu principale et reconstruction de la piétonnière)
- Parc Fred-Jomphe et site de la Chaloupe - Analyse d'aménagements
- Accès de plage du Belvédère - Analyse pour sécuriser le stationnement

L'Étang-du-Nord

- Site de La Côte - Élaboration en cours du carnet de santé du site de La Côte
- Centre multisport Desjardins - Dépôt du projet d'éclairage terrains de soccer

Cap-aux-Meules

- Place des gens de mer - Développement de la programmation et implantation d'un potager urbain
- Parc des Buck - Réalisation des travaux d'amélioration

Fatima

- Parc à chiens - Implantation du parc
- Sentier pédestre de la Belle-Anse - Démarches auprès du comité de citoyens pour les droits de passage

Havre-aux-Maisons

- Projet de parc - Implantation, première phase (2021-2022)
- Plage de la Dune-du-Sud - Travaux de réaménagement
- Plage de la Pointe-Basse - Entente d'utilisation du stationnement
- Site de tir - Analyse des demandes

Grande-Entrée

- Plage du Bassin Ouest - Acquisition de terrain, réaménagement du stationnement
- Pôle villageois - Consultation citoyenne pour l'identification d'un pôle

-

2022

Ensemble des villages

- Parcours cyclable - Suite de la phase 1
- Protocoles - Élaboration de protocoles d'entente avec les différents partenaires
- Accès de plage - Analyse ou aménagement selon les trois niveaux
- Signalisation - Harmonisation, sensibilisation et promotion

L'Île-du-Havre-Aubert

- Site de La Grave - Recharge de la grave, ajout de mobilier urbain, stations de repos, modules de jeu
- Centre multifonctionnel - Consultation citoyenne (aire de jeu)

L'Étang-du-Nord

- Site de La Côte - Restauration et protocole d'entente (avec CDPA)

Cap-aux-Meules

- Place des gens de mer - Retrait et remplacement du gravier, installation de jeux libres pour enfants
- Sentier du Littoral - Réfection
- Espace sport-détente - Amélioration du parc de skate et aire de détente

Fatima

- Pôle villageois - Implantation

Havre-aux-Maisons

- Projet de parc - Poursuite du projet

Grande-Entrée

- Pôle villageois - Implantation

2023

L'Île-d'Entrée

- Mini-pôle villageois - Implantation

L'Île-du-Havre-Aubert

- Site de La Grave - Réfection du bloc sanitaire, amélioration de l'aspect visuel du site, amélioration du partage de l'espace entre piétons, cyclistes et automobilistes
- Centre multifonctionnel - Restauration (aires de jeu)

L'Étang-du-Nord

- Bouillée de Bois - Amélioration du sentier pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Fatima

- Parcours cyclable - Implantation d'un module d'entraînement pour enfant

Havre-aux-Maisons

- Pont du détroit- Aménagement d'un espace de stationnement pour le kitesurf au site du Pont du détroit
- Mini-pôle villageois - Implantation

CONCLUSION | Apports et suites du Plan directeur

Le Plan directeur est un précieux outil de travail pour l'équipe du SLCVC. Les fiches d'analyse pour l'ensemble des espaces extérieurs permettront de déterminer et prioriser les travaux à effectuer et d'en assurer le suivi.

Parc-o-mètre : une application de gestion efficace

Afin d'appuyer l'équipe du SLCVC dans cette tâche, l'application Parc-o-mètre sera utilisée. Les employés sont présentement en période de formation. Parc-o-Mètre est une solution de gestion visant à instrumenter et soutenir les gestionnaires et les responsables de l'entretien, du développement et de la sécurité des espaces récréatifs et sportifs. Cet outil servira à :

- réaliser l'inventaire complet des sites, des infrastructures, des espaces et des équipements récréatifs et sportifs situés sur un territoire;
- faciliter l'inspection et la notification des bris sur les équipements;
- assigner les travaux de réparation au personnel de la maintenance;
- assurer le suivi des travaux de réparation et le respect des échéanciers fixés.

Le Plan directeur : un outil en constante transformation

La Municipalité continuera aussi d'orienter ses actions selon les principaux enjeux relevés dans ce Plan directeur, soit :

- géographiques et environnementaux;
- sociodémographiques;
- touristiques;
- juridiques et politiques;
- opérationnels et budgétaires.

Les actions devront aussi répondre à ces six critères identifiés :

- sécurité;
- accessibilité (incluant la proximité et l'inclusivité);
- attractivité;
- écoresponsabilité;
- la complémentarité;
- la faisabilité et la viabilité opérationnelles et budgétaires.

Enfin, le Plan directeur étant un outil en constante évolution. Il se transformera au fil des consultations et des différentes analyses en cours, et fera place à de nouvelles orientations et actions au-delà de 2021-2023 (période fixée pour le présent exercice).

RÉFÉRENCES

Arseneau, N. (2021). *Rapport chargé de projet. Le réseau cyclable* [non publié]. Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Dubé, N. (2017). *Coup d'oeil sur la santé et le bien-être de la population de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans chacun de ses territoires*. Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Forest, M. (2019). *Plan d'amélioration des parcs et espaces récréatifs et sportifs* [non publié]. URLS GÎM.

Grenier, F. (2019). Cinq bonnes raisons d'aménager encore plus de parcs et d'espaces verts. *100°*. Récupéré de https://centdegres.ca/magazine/amenagement/5-bonnes-raisons-amenager-parcs-espaces-verts/

Guides sports loisirs (2017). Guide d'entretien des terrains de balle. Récupéré de https://www.guides-sports-loisirs.ca/terrains-de-balle/

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2015). *Portrait du territoire*. Récupéré de https://www.muniles.ca/affaires-municipales/a-propos/portrait-du-territoire/

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2020). *Planification stratégique 2020-2025.* Récupéré de https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/Planification-strat%C3%A9gique-2020-2025.pdf

Poirier, M., Richard, S. et Turbide, N. (2020). *Consultations publiques sur les habitudes de loisir des citoyens et des organismes* [non publié]. Municipalité Îles-de-la-Madeleine.

Poirier, M. et Turbide, N. (2018). *Diagnostic de sécurité. Démarche structurée de la planification des interventions à réaliser pour la prévention de la criminalité.* Municipalité Îles-de-la-Madeleine/Ministère de la Sécurité publique.

Tourisme Îles de la Madeleine (2018). *Rapport annuel 2017-2018*. Tourisme Îles de la Madeleine. Récupéré de https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/20180524080328201805240802 15-rapport-annuel-2017-2018-version-finale-avec-pdf.pdf

Tourisme Îles de la Madeleine (2019). *Rapport annuel 2018-2019*. Tourisme Îles de la Madeleine. Récupéré de https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fichiersUpload/documents/20190911140832201909111408 22-septembre-2019-rapport-annuel-2018-2019.pdf